

La Gazette de *Saint*-Germain-Laval

N°105



saint-germain-laval.fr

Novembre

2012

Prenons soin de nos aînés

Dossier Spécial, p. 34



➤ VIE LOCALE

Retrouvez toutes les actualités de la commune

➤ VIE CULTURELLE

2ème partie
Suivez l'histoire de votre village au fil des mois

➤ VIE MUNICIPALE

Départ à la retraite de Madame FOUTEAU

LA BEAUTÉ À DOMICILE

Épilation - Manucure - Soins visage & corps

SOURCILS
LÈVRES
MENTON
HAÏLOT SIMPLE
BRÉSILIEN
INTEGRAL
DEMI-JAMBES
JAMBES COMPLÈTES
AISSELLES
BRAS

8 €	• NETTOYAGE DE PEAU AVEC VAPEUR - 1h	45 €
6 €	• SOIN DU VISAGE - 45 MINUTES	35 €
6 €	• GOMMAGE CORPS + SOIN HYDRATANT - 45 MINUTES	30 €
10 €	• MODELAGE CORPS 1h	45 €
15 €	• SOIN DU DOS - 45 MINUTES	35 €
20 €	• MAQUILLAGE	25 €
15 €	• MAQUILLAGE + ESMIN	30 €
25 €	• MANUCURE SIMPLE	20 €
10 €	• MANUCURE+POSE DE VERNIS	25 €
15 €	• BEAUTÉ DES PIEDS	25 €
	• BEAUTÉ DES PIEDS + POSE DE VERNIS	30 €

DELPHINE 06.46.12.25.19



Kallisté Coiffure

Votre salon de coiffure près de chez vous

NATHALIE et son équipe sont heureux de vous accueillir du MARDI au SAMEDI

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30
Vendredi : de 9 h à 19 h - sans interruption
Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

SOIN À LA KÉRATINE ET LISSAGE BRÉSILIEN

CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél.: 01 60 72 77 61



De mèche avec vous

Mme Sylvie PFISTER-VALERI

vous propose ses services de

COIFFURE à DOMICILE

Permanente, Coloration, Mèches décolorées et de couleur

Coupe femme, homme, enfant

Chignons

A des prix très attractifs

Tél. : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email : sylvie.pfister@9online.fr



Poursuivons nos projets...

En novembre 2011, la réhabilitation de l'ancien presbytère nous a permis d'emménager, dans des locaux adaptés, les services administratifs de la Mairie.

Nous avons à coeur d'entretenir et de restaurer le patrimoine de la Commune. D'ores et déjà, nous avons cherché des subventions qui ont été accordées, pour procéder à la restauration de la charpente, de la toiture et des menuiseries extérieures de l'ancienne Mairie.

Nous pensons également à notre église Saint-Germain-Saint-Laurent, édifice du XI^{ème} siècle, inscrite au titre des monuments historiques. En effet, afin de programmer sa réhabilitation sur plusieurs années, nous avons fait appel à un architecte du patrimoine afin de réaliser une étude-diagnostic.

Cette étude permettra de réaliser une radioscopie complète du bâtiment, de déterminer les travaux à entreprendre avec leur degré d'urgence et surtout de réaliser un phasage chiffré pour leur exécution. Ce diagnostic devrait être prêt dans six mois et nous pourrons alors engager les demandes de subventions possibles pour programmer les travaux sur plusieurs budgets.

En novembre 2012, s'effectuera la réception des travaux pour la salle du Ru de l'Étang, située sur le stade de Pontville. Cette salle, tant attendue par les habitants de Saint-Germain-Laval et par les associations du Tennis Club et du Tir à l'Arc, sera opérationnelle à partir du mois de Janvier 2013.

Le projet de restaurant scolaire pour l'école élé-

mentaire de Courbeton est également en bonne voie. Les architectes du CAUE 77 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne) ainsi que les services du Conseil Général de Seine-et-Marne ont étudié notre dossier et ont donné leur aval. Une présentation sera prochainement faite aux conseillers municipaux. Le permis de construire pourra donc être déposé et les travaux devraient commencer dans la 2^{ème} moitié de l'année 2013.

Cette réalisation permettra, dans l'année 2014, aux enfants de l'école élémentaire de Courbeton de déjeuner dans un cadre adapté à proximité de leur école, et aux agents municipaux d'oeuvrer dans de meilleures conditions.

Une commune sans projet est une commune qui se meurt.

Faisons vivre Saint-Germain-Laval et permettons aux habitants, jeunes et moins jeunes, grâce à ces perspectives, de vivre dans un environnement agréable à regarder, confortable et apprécié, dans la mesure du possible, de tous.

Le Maire

Marie Claude de SAINT LOUP





B.R.C.
bâtiment

ATIS Zeynel
Conseiller Technique

3, Rue d'Enfer – 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Tél. : 06 98 26 10 18

brcbat@sfr.fr

NOS PRESTATIONS

- MAÇONNERIE GROS ŒUVRE
(construction, agrandissement)
- MAÇONNERIE SECOND ŒUVRE
(peinture, carrelage, faïence)
- CHARPENTE – COUVERTURE
(réfection et neuf)
- ISOLATION THERMIQUE
(intérieur, extérieur)
- RAVALEMENT - PEINTURE

Saint-Germain-Laval



Espace publicitaire à votre disposition

Contact : M. Olivier MARTIN

Adjoint au Maire chargé

de l'Information et de la Communication

Tél. : 01 64 32 10 62



JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France

AGENCE DE CANNES ECLUSE

CD 124, ROUTE DE MONTEREAU

77130 CANNES-ECLUSE

Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39

sarl **EESM BERMUDEZ**



PELLE MÉCANIQUE

FONÇAGE

ECLAIRAGE PUBLIC

FEUX TRICOLORES

ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL

Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56

eesm@wanadoo.fr

AB_CP



Plomberie Chauffage

Energies Nouvelles

Création Rénovation



BELKHEIRI

Abdel

01.60.96.58.20

06.88.59.23.24

abdel.belkheiri@wanadoo.fr

27. Rue des Louvières

77130 St Germain Laval

MENUISIER PARQUETEUR

Philippe
Clairet

• Fourniture et pose de parquets
cloués, collés, flottants

• Dressing sur mesure • Fabrication spéciale

7, chemin des Bachottes - 77130 St GERMAIN LAVAL
☎ 06 12 46 59 22 - ☎ 01 60 57 08 67 philippe.clairet77@free.fr

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE**

**MARTIN
ALEXANDRE**

DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)

77130 Saint-Germain-Laval

Mob. 06 31 67 08 03

Tél. 01 60 74 22 15

alexandre.martin35@orange.fr



p. 6

Vie municipale

- Conseil Municipal Public du 03.09.2012
- Remise du Blason à la Commune
- Départ à la retraite de Mme FOUTEAU
- Conseil Municipal Public du 22.10.2012
- Révision des listes électorales

p. 26

Vie locale

- Médiathèque « Le Manoir »
- L'histoire de notre village - 2ème partie
- Découvrez le dernier livre écrit par l'association « Les Amis du Patrimoine »
- Environnement - Emploi
- Centre de Loisirs « Nathalie »

p. 34

Vie locale

- Dossier spécial « Prenons soin de nos aînés »

p. 38

Vie associative

- Annuaire des associations
- Le Club de l'Âge d'Or

p. 44

Vie intercommunale

- CC2F « Joyeux anniversaire »
- SIRMOTOM

p. 48

Informations

p. 51

Rendez-vous - Agenda

🕒 Conseil municipal public du 3 septembre 2012

Présents :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs DUDILLIEU Dany, TYCHENSKY Jean, FONTAN Michel, BERTHIER Hervé, MARTIN Olivier, GORACY Gilles, TRONCY Dany, MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François,
- Mesdames MAUPLLOT Simone, CHEVAL Michèle, LAFONT Françoise, LE BEUX Véronique, DERVILLEZ Isabelle,

Absents représentés :

- M. BAYOL Guy, représenté par M. MADELENAT François,
- M. HALLART Frédéric, représenté par M. TRONCY Dany,
- M. HUSSON Michel, représenté par M. DUDILLIEU Dany,

Absents :

- Messieurs HAAS-FRANGI Daniel, M. MILANO Serge,
- Mesdames Mme MIALON Corinne, Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette.

Secrétaire de séance :

- M. MARTIN Olivier

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil public du Lundi 28 Juin 2012

Adopté à l'unanimité.

1 – Taux de promotion à l'échelon spécial de la Catégorie C

Madame le Maire rappelle que :

- conformément à l'article 78-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à cet échelon spécial sera déterminé en application d'un taux à l'effectif des agents remplissant les conditions pour être promu, fixé par l'organe délibérant après avis du Comité Technique Paritaire compétent,
- le décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 a institué, en faveur des fonctionnaires de catégorie C relevant de l'échelle 6, autres que ceux de la filière technique, la possibilité d'accéder à un échelon spécial doté de l'indice brut 499. Applicable à compter du 1^{er} Mai 2012, cet avancement d'échelon n'est pas automatique mais doit être soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire suivant une procédure identique à celle de l'avancement de grade.

Les cadres d'emplois concernés et les grades (uniquement échelle 6, soit principal 1^{ère} classe) sont :

- Adjoints administratifs territoriaux => Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Adjoints territoriaux d'animation => Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- Adjoints territoriaux du Patrimoine => Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe,
- Agents territoriaux spécialisés en écoles maternelles => Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles,
- Gardes champêtres => Garde champêtre chef principal.

Il a été proposé au CTP un taux de 100 % qui a rendu un avis favorable dans sa séance du 3 juillet 2012.

Le conseil décide, à la majorité (1 abstention, 17 voix pour), d'adopter un taux de 100 % pour la promotion à l'échelon spécial de catégorie C, et autorise Madame le



Maire ou son délégataire à signer tous documents afférents à cette affaire.

2 – Attribution du marché – Acquisition de véhicules pour l'année 2012

Madame le Maire indique qu'une procédure adaptée a été lancée le 11 juillet dernier concernant l'acquisition de 3 véhicules, à savoir :

- Lot n° 1 : Acquisition d'une fourgonnette utilitaire,
- Lot n° 2 : Acquisition d'un fourgon (véhicule tôlé),
- Lot n° 3 : Acquisition d'un camion châssis cabine propulsion.

Les offres étaient à remettre pour le 8 août 2012 à 12h00 et il a été reçu 5 plis :

- MTPA (Varenes-sur-Seine) – Lot n° 3
- P.GM. Coignières – OPEL – Lots n° 1, 2 et 3
- DPL Automobiles – RENAULT – Lots n° 1, 2 et 3
- Melun Poids Lourds IVECO – Lots n° 2 et 3
- Garage du Bel Air –NISSAN – Lots n° 1, 2 et 3

Les critères de jugement étaient les suivants :

- Prix : 50 %
- Valeur technique (au vu du mémoire technique) : 30 %
- Délais : 20 %

Après analyse des offres, il apparaît que le Garage du Bel Air a fait les offres les plus avantageuses économiquement pour la collectivité, à savoir :

- Lot n° 1 : 16.683,01 €TTC
- Lot n° 2 : 26.707,15 €TTC

- Lot n° 3 : 41.293,56 €TTC

soit un total de 84.683,72 €TTC.

Le conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer le marché d'acquisition de véhicules pour l'année 2012 avec le Garage du Bel Air (NISSAN).

3 – Désignation de M. Michel HUSSON pour représenter et défendre les intérêts de la Commune – Recours au Tribunal Administratif de Jean-Claude MARTINEZ c/Commune de Saint-Germain-Laval

Pour cette affaire, Madame le Maire donne la parole à Monsieur FONTAN.

Madame le Maire quitte la salle de Conseil, suivie de Monsieur MARTINEZ.

Monsieur FONTAN informe les membres de l'assemblée que l'avocat de Monsieur MARTINEZ a déposé un recours en indemnisation devant le tribunal administratif.

Il convient donc de désigner Monsieur Michel HUSSON, 1^{er} Adjoint, pour représenter et défendre les intérêts de la commune auprès du tribunal administratif dans cette affaire.

Monsieur MADELENAT demande pour quelles raisons il convient de désigner Monsieur HUSSON pour représenter Madame le Maire dans cette affaire, et pourquoi elle ne peut se représenter elle-même.

Messieurs FONTAN et TYCHENSKY répondent que Madame le Maire doit être représentée car elle ne peut être juge et partie dans cette affaire; Monsieur HUSSON étant adjoint aux Affaires Générales, il est donc la personne la mieux placée à ce titre.

Le conseil vote à mains levées : 3 abstentions, 13 voix pour. Monsieur Michel HUSSON, 1^{er} Adjoint, est donc désigné, à la majorité, pour représenter et défendre les intérêts de la commune concernant le recours au tribu-

🕒 Conseil municipal public du 3 septembre 2012

nal administratif de Jean-Claude MARTINEZ contre la Commune Saint-Germain-Laval.

4 – Convention 2012 avec le Département de Seine-et-Marne – Fonds de Solidarité Logement

Madame le Maire expose au Conseil que la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 a donné pleine compétence aux Départements en matière de Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le F.S.L., en plus de ses interventions obligatoires en matière d'accès, de maintien dans le logement et d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), intègre désormais les fonds énergie, eau, téléphone, ainsi que l'Aide à la Médiation Locative (AML).

Cette convention avec le Département de Seine-et-Marne prévoit le versement de 3,00 € par logement social (**174 logements sociaux**).

Le conseil autorise, à la majorité (1 abstention et 17 voix pour), Madame le Maire ou son délégué à signer la convention FSL avec le Département de Seine-et-Marne pour l'année 2012.

5 – Demande de subvention dans le cadre de la réserve sénatoriale – Réhabilitation de l'ancienne Mairie (8 rue de Provins) – Réfection de la toiture et des menuiseries extérieures

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve sénatoriale en vue de la réhabilitation de l'ancienne Mairie (8 rue de Provins) avec la réfection de la toiture et des menuiseries extérieures, opération décidée et inscrite au budget 2012 de la commune.

Le conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à solliciter une subvention, dans le cadre de la réserve sénatoriale, en vue de la réhabilitation de l'ancienne mairie – 8 rue de Provins – (réfection de la

toiture et des menuiseries extérieures), ainsi qu'à signer tous documents afférents à ce dossier.

M. FONTAN fait remarquer que la commune a touché, dans le cadre de projets d'investissement, 65.500 € du Député et 80.000 € du Sénateur.

6 – Avis consultatif du conseil sur le projet S.R.E. (Schéma Régional Eolien)

Le Schéma Régional Eolien (S.R.E.) prévu par les lois Grenelle, définit la contribution de la Région Ile-de-France à l'atteinte de l'objectif national de 19.000 MW de puissance éolienne terrestre à mettre en oeuvre sur le territoire à l'horizon 2020.

Il identifie les parties du territoire régional favorables au développement de cette énergie compte tenu d'une part, d'un potentiel et d'autre part, d'une analyse des sensibilités paysagères, patrimoniales et environnementales, des contraintes et servitudes techniques et des orientations régionales.

Ce schéma s'intégrera au S.R.C.A.E. élaboré conjointement par l'Etat et la Région Ile-de-France dès lors qu'il aura été approuvé par le Conseil Régional et arrêté par le Préfet de Région.

Ce document prend en compte les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) créées antérieurement à son élaboration et établit la liste des communes dans lesquelles sont situées les zones favorables. Les zones de développement de l'éolien doivent être situées au sein des parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne. Il est également destiné à éclairer les porteurs de projets et en particulier les collectivités territoriales dans leurs compétences en matière de planification du développement éolien (demande d'autorisation de création de ZDE).



Il est important de rappeler que seules les zones favorables définies dans le SRE sont des zones où il sera possible de définir des ZDE et que c'est uniquement au sein de ces ZDE que les porteurs de projets pourront bénéficier du tarif d'achat garanti de l'électricité produite. A l'échelle du projet, les dossiers de demandes d'autorisation suivent dorénavant une procédure d'instruction au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et une procédure simplifiée au titre des permis de construire.

Il y a trois types de zones : des zones favorables, des zones favorables à contraintes modérées et des zones favorables à fortes contraintes. Trois communes de notre canton sont dans des zones favorables à contraintes modérées ; il s'agit des communes d'Esmans, de La Brosse-Montceaux et de Salins.

L'Ile-de-France présente, à ce jour, une puissance installée faible (7 MW). Ce schéma affiche donc une ambition forte de développement de l'énergie éolienne d'ici à 2020 avec un potentiel compris entre 200 et 540 MW, soit 100 à 180 éoliennes d'une puissance unitaire comprise entre 2 et 3 MW.

Le SRE francilien, préparé par la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie) et le Conseil Régional d'Ile-de-France a été guidé par deux préoccupations majeures :

- favoriser le développement de l'éolien à hauteur des engagements européens et des objectifs du Grenelle, tout en veillant à la juste prise en compte des enjeux paysagers, patrimoniaux, environnementaux et techniques,
- donner aux territoires la maîtrise du développement de l'éolien en mobilisant l'ensemble des collectivités territoriales qui présentent des secteurs potentiellement favorables à l'accueil d'éoliennes.

Concernant la méthode d'élaboration du SRE, la DRIEE et le CRIF, appuyés sur un comité de suivi partenarial ont veillé à mener un travail méthodologique solide avec :

- la prise en compte des démarches antérieures recensées en région Ile-de-France,
- la mise en oeuvre d'une méthode tenant compte de l'ensemble des sensibilités et contraintes définies réglementairement et des études co-portées par l'Etat et le CRIF. Cette méthode par élimination des secteurs contraints permet de repérer les territoires potentiellement éligibles à l'éolien sans définir de projet précis,
- l'adoption d'une démarche de construction opérée à partir des qualités intrinsèques des paysages, de leur capacité à accueillir les éoliennes (contraintes et enjeux sectoriels) afin de déterminer le potentiel éolien du territoire francilien présentant une cohérence d'aménagement.

Les objectifs du SRE seront pris en compte lors de l'élaboration de Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables qui permettront d'anticiper et accueillir les renforcements des réseaux électriques nécessaires.

Le conseil émet l'avis suivant : il a pris connaissance avec intérêt de ce dossier et n'a pas de remarques particulières, ni de contre-indication à émettre.

7 – Avis consultatif du conseil sur le projet de S.R.C.A.E. (Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie)

Le SRCAE doit contribuer à atteindre des objectifs et des engagements pris aux échelles nationale et internationale, en termes de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre associées, de développement des énergies renouvelables, de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique.

🕒 Conseil municipal public du 3 septembre 2012

Aux horizons 2020 et 2050, il définit :

- Des orientations ayant pour objet la réduction des émissions des GES portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande énergétique,
- Des objectifs quantitatifs de développement de la production d'énergie renouvelable, à l'échelle de la région et par zones infrarégionales favorable à ce développement, exprimés en puissance installée ou en tonne équivalent pétrole et assortis d'objectifs qualitatifs visant à prendre en compte la préservation de l'environnement et du patrimoine ainsi qu'à limiter les conflits d'usage,
- Des orientations destinées à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique afin d'atteindre les objectifs de qualité de l'air. Ces orientations devront être renforcées dans les zones où les valeurs limites de la qualité de l'air sont ou risquent d'être dépassées et dites sensibles en raison de l'existence de circonstances particulières locales,
- Des orientations visant à adapter les territoires et les activités socio-économiques aux effets du changement climatique.

Le SRCAE reprend également en annexe le Schéma Régional Eolien qui identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne et où devront être situées les propositions du zone de développement de l'éolien.

Le SRCAE est un document régional partagé qui doit s'articuler avec les démarches existantes. En effet, plusieurs documents ou projets de documents sectoriels ou de planification abordent déjà les préoccupations énergétiques, climatiques et de pollution de l'air, directement ou indirectement, comme le Plan Régional pour la Qualité de l'Air, le Plan Régional pour le Climat d'Ile-de-France, le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France, les Plans Régionaux d'élimination des Déchets ou encore le Plan de Protection de l'Atmosphère.

Des actions seront recommandées pour les collectivités territoriales pour la mise en œuvre des orientations du SRCAE ; elle s'adresse à toutes les collectivités, mais avec une importance particulière pour celles soumises à obligation de réaliser un Plan Climat Energie Territorial (PCET – communes de plus de 50.000 habitants). Il est à noter que le Conseil Régional pourra envisager à l'avenir, dans le cadre de sa politique de critérisation, de réserver l'accès à tout ou partie de ses aides financières aux collectivités dont le PCET aura été validé comme « compatible » avec le SRCAE, sur la base des critères présentés :

- Bâtiments : assurer des rythmes de rénovation du parc bâti, encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments et garantir la pérennité des performances, améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes énergétiques,
- Energies renouvelables et de récupération : assurer un rythme de développement des énergies renouvelables, densifier, étendre et créer des réseaux de chaleur et de froid en privilégiant le recours aux énergies renouvelables et de récupération, favoriser le développement des énergies renouvelables intégrées au bâtiment, favoriser le développement d'unités de production d'énergie renouvelable électrique et de production de biogaz sur les sites propices et adaptés,
- Consommations électriques : maîtriser les consommations électriques du territoire et les appels de puissance,
- Transports : assurer un rythme de réduction des consommations d'énergie dans les transports compatibles avec les objectifs du SRCAE (réduction des trajets en voiture, augmentation des trajets en transports en commun, augmentation des trajets en mode doux), encourager les alternatives à l'utilisation des modes individuels motorisés, réduire les consommations et émissions du transport de marchandises, favoriser le choix et l'usage de véhicules adaptés aux besoins



et respectueux de l'environnement (co-voiturage, éco-conduite, auto partage), limiter l'impact du trafic aérien sur l'air et le climat,

- Urbanisme : promouvoir aux différentes échelles de territoire un développement urbain économe en énergie et respectueux de la qualité de l'air,
- Activités économiques : faire de la prise en compte des enjeux énergétiques un facteur de compétitivité et de durabilité des entreprises,
- Agriculture : favoriser le développement d'une agriculture durable (développer la valorisation des ressources agricoles non alimentaires sous forme de produits énergétiques ou de matériaux d'isolation pour le bâtiment, développer des filières agricoles et alimentaires de proximité),
- Modes de consommation durable : réduire l'empreinte carbone des consommations des franciliens (promouvoir la mutualisation et la réutilisation des biens, réduire les gaspillages alimentaires et l'empreinte carbone des menus, construire une offre régionale de loisirs et touristique attrayante et cohérente pour limiter les déplacements des franciliens et des visiteurs, améliorer et diffuser les méthodologies de comptabilisation des émissions indirectes de GES pour multiplier les leviers d'actions des collectivités dans leurs PCET),
- Qualité de l'air : améliorer la qualité de l'air pour la santé des franciliens (caractériser le plus précisément possible l'exposition des franciliens – surveillance et mesure des polluants dans les ERP, inciter les franciliens et les collectivités à mener des actions,
- Adaptation au changement climatique : accroître la résilience du territoire francilien aux effets du changement climatique,
- Mise en oeuvre et suivi : se doter des outils nécessaires à une mise en oeuvre du SRCAE au sein des territoires (favoriser et soutenir la prise des compétences énergie par les intercommunalités, mettre en place des relais d'animation, d'informa-

tion et de suivi auprès des acteurs du territoire, mettre en place des instances et les outils d'observation des indicateurs et des objectifs en matière de climat/air/énergie).

Le conseil émet l'avis suivant : il a pris connaissance avec intérêt de ce dossier et n'a pas de remarques particulières, ni de contre-indication à émettre.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

8 – Convention de fourniture de repas livrés pour l'année scolaire 2012/2013

Le conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire, à signer la convention de fourniture de repas livrés avec « Les Petits Gastronomes SFRS » pour l'année scolaire 2012/2013, pour les cantines des écoles.

Ont été ensuite évoqués en questions diverses :

- L'éventuelle implantation d'une déchetterie du SIRMOTOM sur la Zone d'Activités de Merlange,
- Le remplacement des arbres arrachés sur le territoire de la Commune,
- L'entretien du mur de Courbeton (Iierre),
- La dégradation du coteau de Tréchy, notamment par le passage de motos.

La séance est close et levée à 21h00 ; le public n'ayant aucune question à poser.

Remise du blason à la commune



Dans le cadre de leurs activités au sein de l'association des Amis du Patrimoine, Michelle et Daniel Mertz ont conçu et réalisé le blason de Saint-Germain-Laval, qui, dans sa symbolique, résume mieux que de longs écrits ses 1200 ans d'histoire.

« Ecartelé d'azur et de gueules ;

Au un, d'azur à trois fleurs de lys d'or, posées deux et un, qui est de l'abbaye de Saint-Germain-des-prés ;

Au deux, de gueules, à trois fermaux d'or, posés deux et un, qui sont de Graville ;

Au trois, à deux épis liés en sautoir, surmontés d'une grappe de raisin feuillée, le tout d'or ;

Au quatre, d'azur à la fasce ondée et abaissée d'argent, surmontée d'un loup ravissant d'or, armé et lampassé de gueules. »

Les amoureux de la belle langue apprécieront ce descriptif venu d'un autre temps, qui, avec élégance et précision, évoque notre commune, dans un chatoiement de mots et de couleurs du plus bel effet. Sur le fond des couleurs de l'Île-de-France, les quatre hameaux historiques, Gardeloup, Petit-Buisson, Tréchy et le Bourg sont représentés, tandis que les armoiries des seigneurs des lieux rappellent le rattachement de notre territoire à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et à la seigneurie de Graville. La Seine s'écoule en méandres apaisés au bas du village, sous le regard du loup, qui fut pendant longtemps un autre seigneur des lieux. Le raisin et l'épi de blé symbolisent le passé viticole et l'activité agricole du terroir, sur lesquels veille notre vieille église et les trois besants d'argent du cardinal de La Fare, qui fut

l'un de ses serviteurs.

Une manifestation était organisée le 10 octobre en mairie, pour une remise officielle de cette oeuvre à la commune. Les différents orateurs ne manquèrent pas d'insister sur le sens de cette symbolique, pour mieux faire appréhender à l'auditoire les longues heures de travail que la réalisation de ce blason a nécessité, à laquelle Michelle et Daniel MERTZ tinrent d'ailleurs à associer Monsieur et Madame FIKS.

Une surprise attendait Madame le Maire et Michelle et Daniel MERTZ. Ils reçurent une reproduction du blason en forme de vitrail, que le conseil municipal avait commandé à un artisan verrier local, Madame BELLINI. Le hasard fait parfois bien les choses. Native de Saint-Germain-Laval, Madame BELLINI refermait ainsi l'histoire de cette oeuvre.

Jean TYCHENSKY,
Président de l'association
« Les Amis du Patrimoine »





🔄 En bref

➔ Salle du Ru de l'Etang opérationnelle en janvier 2013



Cette salle, tant attendue par les habitants de Saint-Germain-Laval et par les associations du Tennis Club et du Tir à l'Arc, sera opérationnelle à partir du mois de janvier 2013.

➔ Mur d'expression du stade de Pontville



🕒 Départ à la retraite de Madame FOUTEAU



des sections maternelles et élémentaires avec Madame GOBINET. Vous occupiez les locaux de la Salle Jacques Prévert et le préau de l'école de Courbeton.

Tu es, à ce moment-là, seule responsable, tant de l'animation, de l'organisation des séjours d'été en Centre de Vacances au bord de la mer (que je qualifierai de rustiques, voire spartiates, ...) que de la gestion administrative (secrétariat, budget, demande de subvention, recrutement des animateurs, etc ...).

La Municipalité t'a également confié la surveillance de la cantine scolaire et hors congés scolaires, l'accueil des demandeurs d'emploi à la permanence mise en place par le C.C.A.S.

Pendant ce temps, des préfabriqués de récupération seront installés au Stade et longtemps tu accueilleras les enfants dans des locaux pas réellement adaptés et plus que précaires, mais ... l'équipe du Centre faisait avec jusqu'à la construction du bâtiment actuel.

Les enfants qui ont passé une partie de leurs vacances avec toi, en gardent un excellent souvenir, parce que, je crois, ils avaient une grande liberté : surtout ceux qui ont participé aux centres de vacances au bord de la mer.

Ton activité a duré 30 ans, une carrière quelle qu'elle soit, a une fin. 30 ans de service public, 30 années au cours desquelles tu t'es occupée des enfants des autres.

Je pense que, maintenant, tu vas te consacrer à tes enfants et petits-enfants. Tu ne vas pas avoir le temps de t'ennuyer. Pense aussi un peu à toi.

Bonne retraite, Christiane. »

Après de chaleureux applaudissements, Christiane FOUTEAU tint à remercier l'assemblée présente en faisant part avec une vive émotion de ce que ce long parcours saint-germanoïis lui avait laissé comme souvenirs et richesses :

« Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence à ce dernier rendez-vous, encore, un peu professionnel.

Il y a des chapitres du livre de notre vie qui ont plus d'importance que d'autres. Ces chapitres sont écrits au fil des pages que l'on tourne chaque jour qui passe et qui parfois nous interpellent devant un événement plus marquant que les autres.

Ce samedi 20 octobre 2012, c'est devant un parterre d'élus, de collègues, d'animateurs du centre de loisirs, de Pascale, nouvelle responsable et ancienne collaboratrice, d'amis et de sa famille, que Mme Christiane

FOUTEAU, Directrice du Centre de Loisirs « Nathalie », était conviée par Mme le Maire et le conseil municipal à une manifestation de reconnaissance et de sympathie pour son départ officiel à la retraite.

Mme de SAINT LOUP, Maire de Saint-Germain-Laval retraça avec humour, anecdotes et reconnaissance du travail accompli, le parcours de Christiane par ces quelques mots :

« Christiane,

Tu as eu 3 enfants (deux filles et un garçon) : Jérôme qui a deux garçons et une fille, Karine qui a deux garçons et Carole qui a une fille. Cela fait 6 petits-enfants.

Tu as été nommée en 1982 animatrice par Jean-Pierre MASTELINCK et tu as remplacé Michèle MARATIER en 1983.

Tu as alors occupé le poste de Directrice vacataire



Me consacrer un instant, pour partager ensemble ce moment, me touche profondément.

Comme vous vous en doutez, renoncer à mon activité professionnelle, à ce qui fut une des plus belles aventures de ma vie, à ce qui fut un engagement à toutes épreuves et surtout une source d'épanouissement, a été et reste encore difficile.

Aussi, ce n'est pas sans émotion que j'aimerais évoquer avec vous 30 ans de vie professionnelle.

Je pense à la création du Centre de Loisirs ; Aventure à laquelle vous m'avez permis de participer rapidement.

Je pense au nombre et à la diversité des enfants accueillis, quelquefois jusqu'à l'aube de leur majorité, et surtout à la fidélité qu'ils m'ont témoignée en revenant chaque année.

Je pense aux camps de vacances au bord de la mer qui m'ont tant enrichie et qui ont fini par me manquer tant ce fut des moments de joies partagées.

Je pense au déménagement tant attendu pour agrandir, sécuriser et optimiser notre lieu d'accueil.

Je pense à tous ces efforts, en commun et répétés, pour répondre au mieux aux besoins de jouer et de curiosité de tous ces gamins.

Je pense à toutes ces activités organisées toujours, avec l'idée de viser la satisfaction des petits et des grands.

Je pense à ces parents majoritairement confiants avec qui nous échangeons quelquefois des banalités, mais bien souvent écoute et conseil appropriés.

Je pense pour finir à cette difficulté, et je vais en faire sourire certaines, à m'approprier tous ces nouveaux outils ; surtout l'informatique, qui me semblent encore si éloignés des motivations pour lesquelles j'ai exercé ce si beau métier.

Merci à tous ces animateurs et animatrices, que j'ai appréciés, d'encadrer quelquefois avec exigences et sévérité, mais par-dessous tout avec l'envie de démultiplier les capacités repérées.

Merci à toutes celles qui m'ont encouragée quand

les doutes, parfois tendaient à se multiplier, à ces post-it, ces clins d'œil : signes de complicité.

Merci surtout à Pascale qui m'a accompagnée tout au long de ces années de responsabilités et de plaisirs associés et qui doit aujourd'hui éprouver un vrai soulagement à ne plus entendre, ni souffler, ni maugréer.

Dorénavant, je vais tenter d'exercer mes autres talents pour profiter au maximum du temps qui m'est donné.

Je souhaite que l'équipe qui m'a succédé, sache encore mieux conjuguer rentabilité et service à rendre à l'utilisateur. »

Ces phrases emplies d'émotion même dans la salle laissèrent la place à la remise de présents et fleurs qui lui furent remis par Mme Véronique SABARD, Secrétaire Générale de la mairie au nom du personnel municipal, du COS du personnel communal et amis.

Quoi d'autre qu'un verre de l'amitié pour clore une nouvelle page de vie dans la joie, l'amitié et l'avalanche de souvenirs qui fusèrent lors des échanges autour de quelques petits fours.

Michel Husson
1^{er} Adjoint au Maire



🗳 Conseil municipal public du 22 octobre 2012

Présents :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs HUSSON Michel, DUDILLIEU Dany, TYCHENSKY Jean, FONTAN Michel, BAYOL Guy, BERTHIER Hervé, MARTIN Olivier, GORACY Gilles, TRONCY Dany, MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François,
- Mesdames MAUPLLOT Simone, CHEVAL Michèle, LAFONT Françoise, LE BEUX Véronique,

Absents représentés :

- Monsieur TRONCY Dany, représenté par Monsieur FONTAN Michel,
- Madame DERVILLEZ Isabelle, représentée par Monsieur MAUPLLOT Simone,
- Monsieur TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Monsieur DUDILLIEU Dany,

Absents :

- Messieurs HAAS-FRANGI Daniel, Monsieur MILANO Serge,
- Mesdames Madame MIALON Corinne.

Secrétaire de séance :

- Madame LE BEUX Véronique

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil public du Lundi 3 septembre 2012

Monsieur Madelenat interroge Madame le Maire sur les questions diverses qu'il a posées et qui sont résumées par une liste. Il trouve cela très désagréable que ces propos soient résumés ainsi.

Madame le Maire répond que le Conseil a décidé qu'il n'y aurait plus, dans les comptes-rendus du conseil public, les commentaires faits pour les questions diverses. Seules les délibérations seront mises.

Monsieur Madelenat trouve cela dommage et se demande comment il doit procéder s'il a des questions importantes.

Madame le Maire lui répond que les questions diverses doivent être indiquées avant le début de chaque séance de Conseil Public, pour être abordées ; de plus, il faut qu'elles concernent des choses importantes de la Commune. Elle donne l'exemple de sa question sur le chemin du coteau de Tréchy qui ne concernait pas les affaires de la Commune puisque ce chemin est situé d'une part chez un particulier et d'autre part sur la Commune de Courcelles-en-Bassée ; ce chemin fait partie du site de Natura 2000 et est un chemin piétonnier interdit aux deux roues.

Le compte-rendu est adopté à la majorité avec une voix contre [Monsieur MADELENAT] et 1 abstention [Monsieur MARTINEZ].

Madame le Maire indique aux membres du Conseil que des points supplémentaires seront vus en affaires et questions diverses :

- Subvention exceptionnelle au Centre de Loisirs « Nathalie »
- Avis du conseil municipal sur le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (à la demande de Monsieur MARTINEZ)
- Adhésion de la commune de Saint-Germain-Laval à l'association ABEILLE (à la demande de Monsieur TYCHENSKY).

Madame le Maire interroge ensuite Monsieur MARTINEZ sur sa question posée par mail qu'il devait exposer en conseil public concernant la déchetterie implantée sur la zone de Merlange. Madame le Maire précise que l'entreprise JMD a acheté un terrain appartenant à Monsieur LUTTRINGER et non à la CC2F. Elle rappelle les questions de Monsieur MARTINEZ, à savoir :

- « *l'installation d'une déchetterie professionnelle, cette entreprise a-t-elle la capacité financière et juridique pour mener à bien ce genre de projet* » -
> Madame le Maire répond que cela ne regarde pas la Commune,



- « une enquête publique a-t-elle été faite auprès des habitants pour les informer ? » -> Madame le Maire répond que l'activité de l'entreprise JMD n'est pas soumise à enquête publique car elle ne traite que des déchets banaux et qu'elle a reçu toutes les autorisations de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie). Si des personnes veulent des renseignements complémentaires, ils peuvent contacter les services de la DRIEE (Monsieur PREVOT),
- « faire un lien, à tort peut-être, entre cette déchetterie professionnelle et le remblaiement actuel du terrain communal » -> Madame le Maire répond qu'il ne peut y avoir d'infiltrations produites par ces déchets banaux et qu'il n'y a pas de vases communicants.

Monsieur MARTINEZ précise que ce ne sont que des questions que tout le monde peut se poser.

Madame le Maire répond qu'elle n'a pas attendu ces questions pour se renseigner. Il aurait été souhaitable que ces questions lui soient posées directement au lieu d'en faire un étalage sur la place publique. Toutes les réponses lui auraient été données.

1 - Rapport d'activités 2011 de la Communauté de communes des deux fleuves

Le rapport d'activités 2011 de la communauté de communes se traduit d'abord par des chiffres qui témoignent de l'action de la collectivité et de ses élus.

Le conseil communautaire s'est réuni à 5 reprises et a délibéré sur 123 points.

Le bureau s'est réuni à 17 reprises et les cinq commissions ont été convoquées avant chaque conseil, soit cinq fois chacune.

62 marchés ont été notifiés, 45 marchés de travaux et 17 marchés de prestation de service.

Beaucoup plus intéressants à consulter sont les chiffres concernant l'exécution du budget.

S'agissant du budget général : les dépenses de fonctionnement ont été contenues au-dessous des estimations faites lors de l'établissement du budget primitif ; par rapport au budget exécuté en 2010, elles ont diminué de 2,07%. Il convient de souligner à cet égard la baisse significative des charges à caractère général, 4,87%, et des charges de personnel, 2,51%.

Les recettes de fonctionnement ont été supérieures de 418.804€ par rapport aux prévisions, cette bonne surprise étant à mettre au compte de la réforme de la taxe professionnelle.

Dans ce cadre, une grande partie des investissements budgétisés ont été réalisés :

- Paiement de la première tranche de l'achat du tribunal : 360.000 €
- Travaux d'aménagement des locaux administratifs : 264.000 €
- Travaux de voirie : 1.280.042 €
- Mise aux normes des arrêts bus et programme d'accessibilité des lieux publics.

Pour la deuxième année consécutive, la collectivité n'a pas emprunté et a donc poursuivi son désendettement, le montant de la dette s'élevant à 12.535.039 € au 31-12-2011 contre 13.380.904 € à la même date en 2010.

Le budget 2011 dégage, en clôture, un excédent de fonctionnement de 2.320.769 €. Compte tenu des restes à réaliser, qui font apparaître un besoin de financement des investissements de 1.980.480 €, le résultat de clôture de l'exercice présente une balance positive de 340.288 €, qui joints aux 2.051.289 € constatés en 2010, débouche en 2011 sur un excédent net de 2.391.777 €.

Mais au-delà de ces chiffres, l'année 2011 a été surtout marquée par la mise sur pied du projet de territoire, approuvé par le conseil communautaire du mois de juin 2011, qui définit une stratégie de développement pour

🕒 Conseil municipal public du 22 octobre 2012

les quinze prochaines années. La communauté de communes a ensuite arrêté un premier programme d'action à cinq ans, avec l'élaboration d'un contrat CLAIR (contrat local d'aménagement intercommunal rural), établissant des priorités en matière de développement économique et touristique, avec comme actions phares :

- L'aménagement du secteur du Fossard-Est, pour y installer des activités de PME/PMI, bureaux, commerces, loisirs,
- Le projet d'un port de plaisance,
- Un schéma des liaisons douces pour réaliser sur tout le territoire des itinéraires piétonniers et cyclistes permettant d'accéder en toute sécurité depuis chacune des communes aux lieux de travail, aux services publics, à la gare SNCF, aux commerces,
- La mise en place d'un partenariat avec Seine-et-Marne environnement afin de sensibiliser tous les publics à la démarche du développement durable.

Le poids financier du contrat CLAIR et l'effort d'investissement qu'il suppose, a conforté la collectivité dans l'élaboration de ses orientations pour l'exercice 2012 :

- Gel des dépenses de fonctionnement et maintien des taux d'imposition au niveau de 2011,
- Poursuite de la politique de désendettement,
- Priorité au développement de la collectivité créateur d'emplois, mettant en valeur ses atouts touristiques, autour de son patrimoine historique et aquatique, et la multi modalité de son site.

S'agissant de la compétence environnement, la communauté de communes a poursuivi en 2011 la mise en œuvre de son contrat de bassin, en lançant les opérations concernant la construction de trois gros bassins d'orage pour la rétention des eaux pluviales et usées et les travaux des réseaux d'assainissement de Laval-en-Brie et de Courcelles-en-Bassée. Pour faire face au financement de ces investissements, le lissage de l'augmentation de la redevance assainissement s'est poursuivi

de façon à aligner toutes les communes sur le montant prévu : 1,2798 €/m³.

Concernant l'eau potable, les études relatives à la sécurisation de l'approvisionnement ont été menées à leurs termes et la décision de créer une nouvelle ressource au lieu-dit les près hauts sur la commune de Marolles-sur-Seine a été prise. Ce site présente en effet les caractéristiques hydrogéologiques requises pour la création d'un champ captant de trois forages d'une capacité unitaire de 100m³/h. Les travaux prévus consistent à réaliser deux forages d'exploitation d'une profondeur prévisionnelle de 40 mètres et d'un troisième de secours. Le programme de remplacement des branchements en plomb et des robinets vannes a été poursuivi.

Le Conseil en prend acte.

2 - Décision modificative n° 1 au budget Commune 2012

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre une décision modificative n° 1 au Budget Commune 2012, comme suit :

Section d'Investissement

Dépenses :

Chapitre 041 – Art. 2182	1.000,00 €
Chapitre 20 – Art. 2033	1.000,00 €

Recettes :

Chapitre 041 – Art. 2033	1.000,00 €
Chapitre 10 – Art. 10223	1.000,00 €

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011 – Art. 6135	3.445,00 €
Chapitre 011 – Art. 6247	- 38.000,00 €
Chapitre 011 – Art. 62878	38.000,00 €
Chapitre 014 – Art. 73925	5.356,00 €
Chapitre 65 – Art. 6531	1.000,00 €



Chapitre 65 – Art. 6533	100,00 €
Chapitre 65 – Art. 65737	15.000,00 €
Chapitre 67 – Art. 6712	50,00 €

Recettes :

Chapitre 73 – Art. 7325	20.990,00 €
Chapitre 74 – Art. 74121	- 54.700,00 €
Chapitre 74 – Art. 74127	48.661,00 €
Chapitre 75 – Art. 758	10.000,00 €

3 - Ligne de trésorerie de 150.000 € auprès du CREDIT ARIKOLE BRIE PICARDIE

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 150.000 € auprès du Crédit Agricole, celui-ci nous ayant fait la meilleure offre, à savoir :

- Montant : 150.000,00 €
- Durée : 12 mois
- Index de référence : Euribor 3 mois
- Marge : 2,50%
- Intérêts : trimestriels
- Base de calcul : exact/360 jours
- Remboursement anticipé : possible à tout moment sans indemnité financière
- Frais et commissions : 0,20 % du montant de la ligne
- Tirage minimum : 5.000,00 €

et à signer tous documents afférents à cette affaire.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 150.000 € auprès du Crédit Agricole Brie-Picardie suivant les conditions mentionnées ci-dessus et à signer tous documents afférents à cette affaire.

Monsieur HUSSON demande à quoi sert une ligne de trésorerie ?

Monsieur FONTAN explique que la ligne de trésorerie permet d'éviter de contracter un emprunt. Par exemple, cette année, la Commune a reçu tardivement le verse-

ment de subventions pour des travaux ; avec la mise en place d'une ligne de trésorerie, cela n'a coûté que 600 € d'intérêt et dès le versement des subventions, la ligne de trésorerie a été remboursée. Ce système est donc moins coûteux.

4 - Tarifs de location de la salle du Petit Buisson à compter du 1^{er} NOVEMBRE 2012

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de modifier la délibération en date du 12 avril dernier ayant le même objet afin d'inclure, en supplément du tarif de location pour le week-end, un tarif de location pour une journée en semaine – location réservée aux habitants de Saint-Germain-Laval.

Les tarifs de location pour la Salle du Petit Buisson seront les suivants :

- Tarif à la journée en semaine : 50,00 €
- Tarif pour le week-end : 100,00 €

Le conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs comme ci-dessus à compter du 1^{er} novembre 2012.

5 - Tarifs de location de la salle du ru de l'Etang à compter du 1^{er} JANVIER 2013

Le conseil décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de location de la Salle du Ru de l'Etang à compter du 1^{er} janvier 2013, comme suit :

- Tarif de location pour le week-end : 200,00 €
- Caution : 1.500,00 €

Elle indique que cette salle est prévue pour 50 personnes maximum ; la location de cette salle sera réservée aux habitants de Saint-Germain-Laval.

Monsieur MADELENAT demande si le nettoyage de la salle sera à la charge du locataire ?

🕒 Conseil municipal public du 22 octobre 2012

Madame le Maire répond que, comme toutes les autres salles mises en location, il est demandé un nettoyage sommaire aux locataires et que les agents municipaux interviennent ensuite.

Monsieur HUSSON indique que l'inauguration de cette salle sera fait le samedi 15 décembre 2012 à 11h00.

6 - Décision modificative n° 1 au budget Centre de Loisirs « NATHALIE » 2012

Le conseil décide, à l'unanimité, de prendre une décision modificative n° 1 au budget Centre de Loisirs « Nathalie » 2012, comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011

Art. 611	- 6.000,00 €
Art. 6188	- 1.000,00 €
Art. 6228	- 500,00 €
Art. 6247	- 1.000,00 €
Art. 6281	- 500,00 €

Chapitre 012

Art. 6336	800,00 €
Art. 6411	10.000,00 €
Art. 6413	5.500,00 €
Art. 6451	3.000,00 €
Art. 6453	2.500,00 €
Art. 6454	700,00 €
Art. 6458	300,00 €

Chapitre 67

Art. 673	100,00 €
----------	----------

Recettes :

Chapitre 70

Art. 7066	- 4.000,00 €
Art. 7067	- 4.177,64 €

Chapitre 74

Art. 7478	8.177,64 €
-----------	------------

Art. 74741 15.000,00 €

Art. 7473 - 1.100,00 €

7 - Intégration du budget annexe Centre de Loisirs « NATHALIE » dans le budget Commune avec effet au 1^{er} JANVIER 2013

Suppression du budget annexe Centre de Loisirs « NATHALIE »

Le conseil décide, à l'unanimité d'intégrer le budget annexe du Centre de Loisirs « Nathalie » dans le budget Commune avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Le Budget annexe du Centre de Loisirs « Nathalie » est ainsi donc supprimé à compter de l'année 2013.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

8 - Subvention exceptionnelle au Centre de Loisirs « NATHALIE »

Le conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 15.000 € au Centre de Loisirs « Nathalie ». La dépense occasionnée sera prélevée sur l'article 65737 du Budget Commune 2012.

9 - Avis du conseil sur le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France

Monsieur MARTINEZ fait un exposé sur le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF).

L'Ile-de-France est une métropole de 11,6 millions d'habitants au rayonnement mondial tant sur le plan économique que culturel. Chaque jour, ce sont plus de 35 millions de déplacements qui sont réalisés par les



Franciliens au sein de la région auxquels s'ajoutent ceux des visiteurs. Le système de mobilité, les réseaux de transport, les pratiques de déplacement, jouent un rôle majeur dans le fonctionnement de la région et la qualité de vie de ses habitants.

Si les systèmes de transport permettent d'assurer la mobilité, il convient de veiller à minimiser leurs impacts sur l'environnement, la qualité de vie ou la santé, en particulier en ce qui concerne les modes de transports routiers.

Le DPUIF doit permettre d'atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part, sous la contrainte des capacités de financement. Il vise à coordonner à l'échelle régionale les politiques des acteurs de la mobilité pour tous les modes de transports – transports collectifs, voitures particulières, deux-roues motorisés, marche à pied et vélo – ainsi que les politiques de stationnement ou encore d'exploitation routière. Il concerne le transport des personnes, le transport de marchandises et les livraisons. Enfin, il aborde aussi la dimension de l'aménagement dans son lien avec la mobilité. Il s'agit d'orienter la demande de déplacements et de proposer des solutions adaptées pour l'ensemble de la chaîne de déplacements.

En matière de mobilité, l'Ile-de-France se caractérise par une forte diversité des besoins et des pratiques de déplacement. Il faut apporter des solutions adaptées aux déplacements du quotidien (se rendre à son travail ou à son lieu d'études, faire ses achats, pratiquer des activités de loisirs) déplacements de proximité bien souvent mais aussi de plus longue distance. Il faut aussi répondre aux déplacements des visiteurs et au besoin d'accéder depuis tout point du territoire aux pôles d'intérêt régional (gares, aéroports, universités, grands centres hospitaliers, équipements de loisirs, ...). Enfin il faut s'adapter aux contextes locaux marqués par la diversité des territoires franciliens, du cœur d'aggloméra-

tion extrêmement dense aux territoires ruraux des franges de la région.

C'est la prise en compte de ces différentes échelles dans les politiques de déplacements qui permettra de contribuer à accroître l'attractivité économique de la région, tout en améliorant la qualité de vie.

Le diagnostic de la situation actuelle du système de transport francilien et des pratiques de mobilité montre des forces, notamment en comparaison avec les systèmes de transport d'autres grandes métropoles, mais aussi des faiblesses.

L'importance des transports franciliens pour les déplacements en relation avec Paris, la planification régionale du développement urbain portée par le Schéma directeur de la Région Ile-de-France qui tient compte des problématiques de déplacements, le système de gouvernance unifié pour les transports collectifs sont autant d'atouts pour une mobilité qui s'inscrit dans un développement durable d'Ile-de-France.

Cependant, le fort usage de la voiture et le recours quasi systématique au mode routier pour le transport de marchandises conduisent à une trop grande dépendance aux énergies fossiles et à une qualité de l'air insatisfaisante. Cela nuit à la qualité de vie du fait des temps passés à se déplacer dans des conditions parfois difficiles. L'organisation de l'espace et des activités conduit mécaniquement à des durées de déplacements longues. Enfin, tous les franciliens ne sont pas égaux face à la mobilité. Le droit au transport est inscrit dans la loi et pourtant il reste du chemin à parcourir pour rendre accessibles à tous les transports collectifs et la voirie et pour offrir des solutions de mobilité aux populations les plus fragiles.

Le PDUIF fixe donc les objectifs et le cadre de la politique de déplacements des personnes et des biens pour

🕒 Conseil municipal public du 22 octobre 2012

l'ensemble des modes de transport d'ici 2020, afin de respecter les réglementations en matière de qualité de l'air et l'engagement national de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre.

Pour atteindre ces objectifs, le PDUIF fixe les défis à relever par les politiques de déplacements : promouvoir une ville plus compacte adaptée aux transports collectifs et aux modes actifs, à la marche et au vélo, rendre les transports publics plus attractifs grâce à une offre performante, indispensable pour proposer une alternative crédible à l'usage des modes individuels motorisés, redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements, mettre en œuvre un nouveau partage de la voirie, agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés par le biais de politiques de stationnement volontaristes, garantir le droit au transport pour tous, en particulier par la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour le transport de marchandises, faire des efforts pour développer le fret par voie d'eau, le fret ferroviaire, et surtout faire évoluer les comportements de mobilité afin que les actions mises en œuvre trouvent leur plein effet.

En Ile-de-France, les politiques de déplacements et d'aménagement relèvent de la compétence de multiples acteurs : la Région Ile-de-France, l'Etat, les Départements franciliens, la Ville de Paris, l'Association des Maires d'Ile-de-France, le Conseil économique, social et environnement régional, le Comité des partenaires du transport public, la RATP, la SNCF, RFF, OPTILE, Aéroport de Paris, les associations d'usagers des transports, d'usagers des modes individuels motorisés, des personnes à mobilité réduite, des piétons, des cyclistes, des taxis, des syndicats, des organisations patronales, ...

Il s'agit donc de mettre en place une démarche évolutive pour une mise en œuvre des actions du PDUIF avec un suivi régulier pour adapter les mesures et en intégrer de nouvelles au fur et à mesure de l'évolution des besoins et des réalisations pour faciliter la mobilité en Ile-de-France dans le respect du développement durable.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France, sous réserve :

- que la Gare de Montereau-Fault-Yonne soit mise aux normes pour l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) le plus rapidement possible,
- qu'une extension de parkings, avec gratuité, soit réalisée,
- qu'il y ait plus de trains directs vers Paris,
- qu'il y ait une transversalité des transports,
- qu'il y ait une baisse des tarifs de la carte orange,
- qu'il soit pris en compte que nous sommes en Région Ile-de-France et que soit créée la Régie Autonome d'Ile-de-France à la place de la RATP pour être intégrés dans ce système.

10 - Adhésion de la commune de SAINT-GERMAIN-LAVAL à l'association ABEILLE

L'association Abeille (Association pour bâtir une entreprise internationale de loisirs sur l'Empereur et son époque) a tenu son assemblée générale constitutive le 20 mars 2012 à Montereau.

Cette association a pour objet :

- De promouvoir et mettre en valeur le concept d'un parc historique d'attraction dédié aux divertissements et loisirs éducatifs et centré sur le thème de l'épopée napoléonienne ;
- D'effectuer toutes opérations d'études, de réalisations, de constructions et de développement s'y rapportant,
- De gérer, de concéder, d'acquérir, d'exploiter, de donner à bail ou de céder tous biens mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels en relation avec ce qui précède et notamment tout terrain ou



tout portefeuille de marques, de brevets et de noms de domaines concernant les dites activités.

L'association se compose de membres fondateurs, de membres cooptés, de membres adhérents et de membres d'honneur. Sont considérés comme membres fondateurs, toutes les personnes physiques ou morales ayant cotisé en 2012.

La grille des cotisations a été fixée, s'agissant des collectivités, en fonction de leur taille :

- + de 30.000 habitants : 15.000 €
- De 5.000 à 30.000 habitants : 3.000 €
- De 3.000 à 5.000 habitants : 1.500 €
- De 1.500 à 3.000 habitants : 500 €
- Moins de 1.500 habitants : 300 €

Il est également possible d'adhérer à titre individuel pour une cotisation de 35 €.

L'association est actuellement présidée par Monsieur Yves JEGO ; sa trésorière est Madame Anne-Marie ABIVEN, Maire de Mormant ; son secrétaire est Monsieur Charles NAPOLEON.

Ont adhéré à ce jour à l'association :

- La Communauté de Communes des Deux Fleuves
- Montereau, Marolles, Echouboulains, Le Chatelet, Machault, Mormant, Guignes,
- La Caisse des dépôts et la Compagnie des Alpes qui gère la plupart des grands parcs d'attraction de France (Futuroscope, la Villette, Astérix, le musée Grévin),
- Atout France (Etablissement public émanant du Ministère du Tourisme),
- Le Souvenir Napoléonien,

- Le Conseiller d'état, Monsieur Christophe Eoche-Duval.

L'association a pour l'instant lancé une étude de faisabilité, devant déboucher sur un projet chiffré, doté d'un calendrier de réalisation. L'idée dominante de cette première étude est d'adosser le parc d'attractions à un parc d'activités. Sa localisation préférentielle se situerait sur la commune de Marolles, pour tirer profit de la proximité de l'autoroute et de la gare technique TGV.

Le conseil décide, à la majorité (14 voix POUR, 2 voix CONTRE [Madame MAUPLLOT, Monsieur MARTINEZ], 3 abstentions [Monsieur MADELENAT, Monsieur BAYOL, Madame DERVILLEZ]) d'adhérer à l'association ABEILLE.

Madame MAUPLLOT émet des doutes sur la faisabilité de ce projet. Napoléon, même s'il a fait de bonnes choses, a des côtés qui ne sont pas bons, comme par exemple l'esclavage.

Monsieur BAYOL est du même avis concernant le personnage de Napoléon.

Monsieur TYCHENSKY intervient en indiquant que Napoléon est un des plus grands personnages de l'histoire de France. Sans Napoléon toutes les conquêtes de la Révolution seraient passées à la trappe. Il a fait le Code Civil, les Lycées, la légion d'honneur, la Banque de France, les Préfets, C'est lui qui a créé cela.

Monsieur HALLART précise qu'il ne faut pas mettre de côté la manne financière que ce projet peut apporter. Il fait un parallèle avec Disneyland et insiste sur les emplois créés.

Monsieur TYCHENSKY indique qu'il faut attendre les résultats des études.

Monsieur HALLART dit que l'on peut y croire un peu car il a assisté à la présentation de ce projet. Il insiste sur la création des emplois qui peuvent découler de ce projet.

Monsieur HUSSON indique que des milliers de personnes se rendent régulièrement à Disneyland.

🕒 Conseil municipal public du 22 octobre 2012

Monsieur FONTAN souligne que certains pays comme l'Union Soviétique ou la Chine, adorent Napoléon.

La séance est levée à 21h45.

Madame le Maire répond que ce problème a déjà été étudié et que l'installation d'un compteur forain va être demandée.

La séance est close à 21h50

LA PAROLE EST DONNÉE AU PUBLIC

Monsieur FLAMANT demande si les travaux de Courbe-ton sont terminés car il y a des réfections de bordures de trottoirs à faire.

Madame le Maire répond que la réception des travaux est prévue le 31/10/2012 et que ces problèmes seront vus lors de cette réunion.

Monsieur FLAMANT signale que certains lampadaires sont abîmés (écailles de peinture). Il indique que la lampe qui éclaire la piste cyclable vers son abri de jardin, ne fonctionne plus.

Madame le Maire répond que ce problème sera signalé.

Monsieur POULAIN demande s'il y aurait la possibilité de mettre de l'éclairage public sur le city stade.

Madame le Maire répond par la négative, car il y aurait de la lumière toute la nuit, ce qui occasionnerait des nuisances pour les riverains.

Monsieur POULAIN suggère alors un système de minuterie.

Madame le Maire indique que cette solution est à étudier et qu'elle doit être chiffrée.

Madame MARTEAU Danielle tient à souligner que, lors des manifestations organisées par la Commune, très peu d'habitants s'y rendent. Elle trouve cela très dommage.

Monsieur FLAMANT indique à cette occasion qu'il y a un problème d'alimentation électrique lors de grosses manifestations.

🕒 Histoires de chats...

Plusieurs habitants du quartier de Saint Pierre ont attiré mon attention sur la présence de nombreux chats dans les jardins, et même dans les maisons lorsque les fenêtres restent ouvertes.

Au mois de Juillet dernier, j'ai fait intervenir l'association « Chats du hasard » de Montereau-Fault-Yonne, qui a procédé à la stérilisation de deux chattes dont les propriétaires étaient inconnus, mais cette association ne peut gérer tous les chats de ce quartier.

Pour la capture des chats et chiens errants, la Commune dispose d'un contrat avec la Sté SACPA. Cette société est donc tout à fait habilitée à pouvoir trapper et capturer les chats errants, parfois agressifs, voire dangereux.

Néanmoins, cette solution présente un désagrément : celui de trapper également des chats dont les propriétaires sont connus. Si tel était le cas, ces derniers devraient récupérer leur animal, moyennant finances, auprès du refuge de la SACPA.

Que deviennent les chats capturés, me direz-vous ? Ils ne sont pas euthanasiés. Au bout d'une semaine, s'ils ne sont pas réclamés, ils sont remis à une association de sauvegarde des chats.

Aussi, avant de mettre une telle action en place, le Conseil Municipal et moi-même souhaitons vous faire part de ce problème et de la solution qui a été retenue.

Les propriétaires de chats sont donc tous invités à faire tatouer, vacciner et stériliser leurs animaux de façon que s'ils se promènent un peu, il n'y ait plus cette prolifération que nous constatons aujourd'hui.

Nous vous tiendrons informés des dates d'intervention de la SACPA et comptons sur votre collaboration et votre compréhension pour le bien-être de tous.

Le Maire
Marie Claude de SAINT LOUP



↳ Inscriptions sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sur la liste électorale pour les citoyens de nationalité française ainsi que la liste électorale complémentaire (ressortissants d'un des Etats membres de la communauté européenne autre que la France) présentées par les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 1er mars 2013 sont reçues en mairie dès à présent et **jusqu'au 31 décembre 2012 inclus**.



Durant cette période, les personnes remplissant les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas inscrites sur une liste électorale pour quelque cause que ce soit, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent demander leur inscription.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils sont désormais rattachés.

Les demandes d'inscription doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Il est rappelé que l'exercice du droit de vote, aussi bien lors des consultations partielles que des élections générales est subordonné à l'inscription sur les listes électorales. L'inscription sur les listes électorales n'est pas seu-

lement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral.

Les électeurs trouveront les renseignements utiles dans les mairies.

Infractions en matière d'inscription sur les listes électorales

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière sera déférée au Tribunal d'instance. Les sanctions pénales, auxquelles elle s'expose en application des articles L.86 et L.88 du code électoral, seront effectivement appliquées.

Pièces à produire à l'appui pour une demande d'inscription

Lors du dépôt de toute demande d'inscription, la mairie est tenue d'exiger la présentation de documents prouvant l'identité et la nationalité du demandeur: carte d'identité, passeport. En outre, les électeurs et les électrices devront se munir de justificatifs établissant leur domicile réel, ou les six mois de résidence exigées par la loi. Le droit d'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts.

Pour en savoir plus :

Service Elections

Mairie de Saint-Germain-Laval
1 Rue de Verdun
77130 Saint-Germain-Laval
Téléphone : 01 64 32 10 62



« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique »

🗣️ Réfléchir avant d'agir !

Il existe sur notre commune divers points de dépôt volontaire concernant les verres, les papiers et les journaux.

Depuis quelque temps, un autre container vous permet de déposer de vieux vêtements ou tissus afin qu'ils soient recyclés. Ces divers points sont très utilisés et très fréquentés ce qui nous amène à penser que la démarche de recyclage entre de plus en plus dans nos foyers et va dans le sens de la politique concernant le recyclage des déchets dans leur ensemble.

Cependant comme le montre les photos jointes, il est fort désagréable, voire inconcevable, qu'autour de ces containers l'on puisse trouver des verres brisés et éparpillés, de la vaisselle cassée qui n'est pas à déposer dans ces bacs ou des sacs de vêtements pleins au sol alors que le container n'est pas plein ! **Nous sommes là dans le registre du civisme, de la sécurité et de l'aspect visuel que peuvent apporter de telles actions non réfléchies.**

Si toutefois, ce qui est possible, les containers se trouvaient pleins, n'hésitez pas à appeler le Secrétariat de la Mairie (au 01 64 32 10 62) pour le signaler. Nous contacterons alors le SIRMOTOM pour qu'il puisse venir mettre un container vide. Et dans cas, faites l'effort d'aller à un autre point de dépôt de la commune.

Nous comptons, une fois encore, sur votre compréhension et vous remercions par avance de votre collaboration.

Michel HUSSON - 1^{er} Adjoint au Maire



🗣️ Il était une fois un prunier, un pommier dans la cour de l'école des Mûriers...

Cela pourrait être le début d'une histoire que l'on pourrait raconter aux enfants. Mais il ne s'agit pas d'un conte.

Dans la cour de l'école maternelle, depuis de longues années, les enfants ont l'habitude de voir un pommier et un prunier. Ils peuvent suivre la formation des fruits, leur maturité et bien entendu le ramassage à la rentrée de septembre. Pour les enseignantes, c'est un outil pédagogique. Mais il y a bien entendu quelques inconvénients, les fruits tombent, il y a parfois une guêpe ou deux. Les employés municipaux ramassent régulièrement les fruits tombés pour éviter que enfants ou parents ne glissent. Cependant la perfection n'existe pas. Tous les ans, nous sommes saisis d'une ou deux réclamations de parents qui nous demandent de supprimer ces deux arbres fruitiers.

Eh bien, non, nous avons pris la décision de ne pas couper ces arbres.

Il faut si longtemps pour qu'un arbre pousse et produise des fruits ; les enfants sont contents de voir l'évolution. Ils procurent en outre une ombre naturelle pour le dortoir et deux classes.

Nous serons plus vigilants de manière à ce que les fruits tombés soient ramassés encore plus souvent. Et les enfants continueront d'admirer longtemps ces jolis arbres. N'oublions pas que pour beaucoup d'entre eux, qui n'ont pas la chance d'avoir un jardin, c'est le seul endroit où ils voient des arbres fruitiers.

Nous tenions à apporter cette précision aux parents.

Simone MAUPLOT - Adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire





📖 Médiathèque « Le Manoir »



➤ Accueil assistantes maternelles

La médiathèque modifie la fréquence d'accueil des assistantes maternelles et de leurs bambins. Dorénavant, cet accueil aura lieu une fois par mois !

Jeudi 22 novembre 2012 à 10 h
Jeudi 13 décembre 2012 à 10 h

➤ « A nous la parole »

Pour les 8-12 ans, un mercredi par mois, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à se réunir dans la petite salle de la médiathèque pour découvrir des nouveautés (romans, contes, bandes-dessinées, documentaires, films, ...) :

Mercredi 28 novembre 2012 à 10 h 30
Mercredi 19 décembre 2012 à 10 h 30

➤ De fil...en films

Après la rencontre du réalisateur Denis Gheerbrandt, la médiathèque continue à s'associer au mois du film documentaire et vous invite à découvrir l'univers de la réalisatrice **Stéphane Mercurio**.

Hôpital au bord de la crise de nerfs
Dimanche 25 Novembre à 17h00



Avec le concours du **Conseil Général de Seine-et-Marne**, de la **Médiathèque départementale de Seine-et-Marne** et de l'association **A doc**.

➤ Medialib77 Ressources Numériques

Musique en ligne, VOD, autoformation et ebooks !

La Médiathèque met toute l'année à votre disposition, des ressources numériques en films, livres, autoformation et musiques. Cette offre légale et gratuite est accessible depuis votre domicile, si vous êtes inscrits. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement. **Un service accessible depuis votre domicile !**

Avec
medialib77



📖 La médiathèque vous informe de l'arrêt temporaire des animations suivantes : « Méli-Mélo, Croq'films, Lectures gourmandes et des Cours informatique ».

La médiathèque vous tiendra informer de la reprise de ces animations.

Accès gratuit
depuis le site du Conseil général
(www.seine-et-marne.fr) ou
de la médiathèque départementale
(www.mediathèque77.fr) pour
tous les Seine-et-Marnais inscrits
dans une bibliothèque



🕒 L'histoire de notre village - 2ème partie

Le Moyen-âge

A partir du XIème siècle, le village va se développer sur les hauteurs dominant la Seine, tandis que près du fleuve le vieux village initial, construit sur la pièce Saint-Pierre, se meurt blotti autour de sa première église. Il compte environ 300 âmes, réparties entre les hameaux de Gardeloup, du Petit-Buisson, de Saint-Pierre et de Tréchy.

Les trois premiers appartiennent au fief de Pontville et du viel-Marolles, qui rend « foi et hommage » à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ce vaste fief comprend en 1230 les terres de Saint-Pierre et de Courbeton, la plaine de Malange, les pentes et les fonds de Vauluisant, le plateau de Gratteloup, les hameaux du Petit et du Grand-Buisson, le village de Laval-Saint-Germain, Heurtebise, les fermes d'Aigrefin et de Fresnières, la forêt de Saint-Germain-Laval et une partie de celle de Saint-Martin.

Le hameau de Tréchy fait lui partie d'un autre fief, qui a sa propre histoire. Dès 1070, le nom de Tréchy est souvent cité dans divers documents de la paroisse de Sens, du Comté de Champagne, du Prieuré de Saint-Donain. Anseau de Tréchy, puis Josselin de Tréchy, Milon de Tréchy, Etienne de Tréchy, apparaissent dans l'histoire locale, comme des seigneurs autochtones entre 1129 et 1385. Ce fief connaîtra une histoire tourmentée. D'abord rattaché au Chapitre de Notre-Dame de Paris, il sera usurpé au XVème siècle par les seigneurs de Graille,



dont le château domine Vernou-la-Celle, pour être rattaché ensuite à la seigneurie de Montigny-Lencoup.

Dans la deuxième moitié du XIème siècle, entre 1050 et 1080, débute la construction d'une nouvelle église et d'un Prieuré attendant qui va accueillir pendant deux siècles, une confrérie de moines, appartenant à l'ordre de Saint-Benoît. Selon toute vraisemblance, cette église initiale était beaucoup plus vaste que l'église actuelle et comportait une nef de trois travées de 28 mètres de long, un chevet de deux travées de 13 mètres de long, terminé par une abside semi-circulaire à trois absidioles. Elle était flanquée de deux collatéraux et de deux clochers de forme rectangulaire. Dès le début de la période gothique, la bâtisse subit de profondes transformations : la partie supérieure du clocher est, dans le courant du XIIème siècle, surélevé une première fois d'un étage, percé de trois larges baies en plein cintre, puis au début du XIIIème, surmonté d'un dernier étage. A la

même époque, l'ancien chœur roman est détruit, pour laisser la place à une construction de plan quadrangulaire, voûtée sur croisées d'ogives et épaulées par de puissants contreforts. Ce nouveau chevet à deux travées semble répondre à la volonté de mettre en place une tripartition fonctionnelle dans l'église : la nef pour les fidèles, la première travée orientale pour les religieux, la dernière travée pour le sanctuaire.

C'est donc qu'à cette époque, une paroisse existe autour de cette nouvelle église. En 1126, l'église fonctionne comme un édifice prioral ; à cette date, l'Archevêque de Sens cède à l'Abbé de Saint-Germain-des-Prés l'autel de l'église contre le paiement d'une redevance. Mais en 1176, ce même Archevêque arbitre un différend entre l'Abbé de Saint-Germain-des-Prés et le Prêtre de Saint-Germain-Laval, le Curé Gilbert, concernant l'utilisation de l'église et la réparti-



tion des offices entre le Prêtre et les moines, confirmant ainsi le double statut de l'édifice, à la fois paroissial et prioral, et attestant la présence d'une communauté villageoise. D'ailleurs, à partir de cette date, le nom du village apparaît fréquemment dans les textes : Sanctus-Germanus en 1209, Sanctus-Germanus super Monstériolum en 1235, Sanctus-Germanus de Valle en 1350.

A l'orée du XIV^{ème} siècle, les forces vives du village se situent sur les hauts du village, à Gardeloup et à Tréchy, tandis que le hameau Saint-Pierre périclité, réduit à quelques masures et à sa vieille église. Certes le bas du village détient à Pontville le siège de la seigneurie, et tout près un prieuré flanqué d'une majestueuse église, mais la campagne, du port de Courbeton jusqu'à l'orée de la Bassée est déserte. C'est pourquoi, le village va voir s'installer sur son territoire, aux abords de la pièce

Saint-Pierre, tout près du fleuve, une léproserie.

Les croisés, de retour d'Orient, à l'issue des croisades, il y en aura huit entre 1096 et 1270, ramènent dans leurs bagages la lèpre, entraînant le réveil d'une endémie autochtone, déjà présente en Europe, dans les premiers siècles de notre ère. Pour éviter la propagation de la maladie, les communes concernées font construire, à l'écart de toutes habitations, un hôpital pour les lépreux, bien souvent appelé maladrerie. Saint-Germain-Laval l'installe à Courbeton, non loin de l'église Saint-Pierre du vieux Marolles. La bâtisse est dotée d'une chapelle ; elle est érigée à l'intérieur d'un vaste enclos, entouré de haies, et dispose de terres qui sont cultivées par les malades. Un indigent est désigné pour apporter chaque jour le complément de nourriture nécessaire à la survie des malades. Dès le constat de sa maladie, le malheureux est conduit à l'église,

où il entend l'office des morts. Il est dirigé ensuite vers la léproserie, à l'entrée de laquelle, on lui remet les vêtements du ladre, lui signifiant ainsi l'interdiction de quitter l'enclos et d'avoir un contact avec toute personne du dehors. Ces mesures d'isolement et d'exclusion sociale permettent de résorber si bien la maladie, que très rapidement la léproserie perd sa spécificité et qu'elle est transformée en maladrerie ouverte à tous les malades. Active en 1238, et appartenant alors à l'ordre religieux de Saint-Lazare de Jérusalem, elle est rattachée à l'Hôtel-Dieu de Montereau à sa création en 1695. Quatre années plus tard, sa chapelle est détruite et la maladrerie disparaît presque aussitôt, à une date difficile à préciser.

Jean TYCHENSKY,
Président de l'association
« Les Amis du Patrimoine »



👉 Le portail du « patrimoine » de la commune

Prochainement, retrouvez toutes les actualités de l'association « Les Amis du Patrimoine » sur le site internet de la commune www.saint-germain-laval.fr

« Le portail du patrimoine historique, architectural et culturel de notre commune... »



🕒 Découvrez le dernier livre écrit par l'association « Les Amis du Patrimoine »

Le dictionnaire des familles de Saint-Germain-Laval de 1630 à 1910 est en cours de réalisation, et c'est à un véritable voyage à travers l'espace et le temps auquel Michèle et Daniel MERTZ nous invitent, avec cet ouvrage.

Conçu en exploitant tous les documents administratifs, rédigés et conservés d'abord par l'Eglise puis par la Mairie, actes de naissance, de baptême, de mariage et de décès, ce dictionnaire fait revivre, à sa manière, pendant cette période, l'histoire de notre village.

Au hasard des noms qui se succèdent dans leur alignement alphabétique, les familles s'unissent, se séparent, disparaissent pour renaître, quelques années ou un siècle plus tard, comme le phénix de ses cendres. Et, sur le socle plusieurs fois centenaire de toutes les fratries enracinées depuis toujours dans le pays, l'émigration « étrangère », déjà, venue de Forges,

Laval-en-Brie, Courcelles-en-Bassée, Salins et parfois de bien plus loin, du Loiret ou de Saône-et-Loire, s'insère, au gré des événements, économiques, guerriers, épidémiques, pour se fondre et devenir partie intégrante de ces fratries.

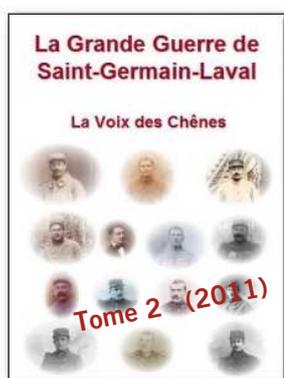
Les passionnés de généalogie trouveront dans ce dictionnaire des renseignements utiles dans leurs recherches des ascendances familiales. Les férus d'histoire ou d'étymologie pourront étudier à loisir l'origine et l'évolution des noms et des prénoms, tant le patronyme faisait corps autrefois avec la terre qui l'avait vu naître. Les amateurs de rêve revivront en fermant les yeux l'existence de ces braves gens, dont l'horizon se limitait bien souvent à Gardeloup, Petit-Buisson, les Thibaudes ou Tréchy, du temps où le bourg n'était qu'un lieu-dit sur lequel l'histoire semblait avoir planté de manière anachronique une église et une seigneurie.

Avec cet ouvrage, c'est un

autre regard que Michèle et Daniel MERTZ posent sur notre village et qu'ils vous proposent de partager.

Ce dictionnaire est imprimé par les Editions Arts Graphics, avec la même qualité et le même soin que ses grandes soeurs, l'histoire de notre village et la grande guerre de Saint-Germain-Laval, déjà parus en 2010 et 2011. Compte tenu de son caractère, son tirage sera limité. Je vous invite donc à le retenir dès maintenant, auprès de l'Association des Amis du Patrimoine, qui en assure l'édition, ou bien de la Mairie de Saint-Germain-Laval. Le prix du volume est toujours fixé à 20 euros. Merci d'avance de votre participation.

Jean TYCHENSKY,
Président de l'association
« Les Amis du Patrimoine »



Il est un témoignage de reconnaissance à tous ces soldats, à peine âgés de 20 ans, qui sacrifièrent, parfois en la donnant, quatre années de leur vie pour la défense de leur pays...

Cet ouvrage a été écrit à partir de documents trouvés dans les archives départementales de Seine-et-Marne pour tout ce qui concerne le parcours des soldats, les délibérations du conseil municipal pour la partie ayant trait à la vie du village, les archives personnelles des familles de la commune.



L'église Saint-Germain-Saint Laurent occupe une place centrale dans l'histoire qui va vous être contée.

Elle est en effet à l'origine de la fondation de notre village, le lieu où chaque dimanche les habitants des différents hameaux venaient entendre la messe puis participaient à l'assemblée qui, sous la houlette du marguillier, administrait la communauté...



☞ Maisons illuminées 2012

Profitant encore de cette belle arrière saison et de cette nature merveilleuse avec tous ces arbres aux couleurs splendides et multicolores, il n'y a qu'un petit pas d'imagination à faire pour penser qu'ils sont ornés des illuminations de fin d'année.

Comme chaque année, je sais que vous êtes de plus en plus nombreux à vouloir orner et décorer vos maisons et balcons.

Je vous encourage encore une nouvelle fois, tout en ayant le geste écologique et responsable face à la dépense énergétique, à vous faire plaisir et à nous faire plaisir, élus et habitants, qui ont la joie de pouvoir parcourir les routes de la commune en découvrant au détour d'un virage une scène lumineuse du plus bel éclat.

Pour que nous puissions vous recevoir en mairie au printemps avec les lauréats du concours des maisons fleuries de cet été, inscrivez-vous dès maintenant en mairie et nous récompenserons les dix plus belles illuminations de Noël. A très bientôt.

Dany Dudillieu,
Adjoint au Maire chargé des Fêtes et Cérémonies,
Président du Comité des Fêtes



☞ Environnement : A chaque déchet des solutions ...



L'entreprise JMD, spécialisée dans le traitement des déchets professionnels, s'est implantée sur la Zone d'Activités Charlotte.

JMD
27 RUE DE MERLANGE - Z.A. CHARLOTTE - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL
TÉL. : 06.84.38.88.53 - COURRIEL : DECHETTERIE-PROFESSIONNELLE@ORANGE.FR

Déchet Industriel Banal (D.I.B.) - Déchets verts - Gravats et béton - Terre

A savoir : Les D.I.B. sont tous les déchets qui ne sont pas générés par des ménages, et qui ne sont ni dangereux ni inertes. S'ils ne sont pas dangereux, les D.I.B. peuvent se décomposer, brûler, fermenter ou encore rouiller.

☞ Emploi : Mission Locale

La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans.

- Permanence à la Mairie de SAINT-GERMAIN-LAVAL, les Mercredis de 13 h 45 à 17 h 30 tous les 15 jours
- Prochains rendez-vous les **14 - 28 novembre 2012 / 12 décembre 2012**

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter Melle Jessica IMIRA ou Melle Laure PENANCIER au 01 60 57 21 07.



MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES
BASSIN ÉCONOMIQUE DE MONTEREAU
3 Rue André THOMAS - 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Tél. : 01 60 57 21 07

Centre de Loisirs « Nathalie »

➤ Règles de fonctionnement

ATTENTION, depuis le 29 octobre 2012 (vacances de la Toussaint), il n'est plus autorisé, pour des raisons sanitaires, d'apporter un panier repas. Les journées sont avec cantine. Si toutefois, vous avez inscrit votre enfant à des journées sans cantine, il vous appartient de venir le chercher au Centre de Loisirs, le temps du déjeuner, et de le ramener après.

- Il est essentiel que votre enfant amène également avec lui un sac dans lequel il laisse une casquette et un vêtement de pluie, marqués à son nom et prénom.
- Votre enfant doit aussi être muni d'un goûter avec une boisson.
- L'arrivée au Centre de Loisirs se fait entre 8h30 et 17h30. Un service de Garderie se déroule de 7h à 8h et de 17h30 à 19h30.
- **Vous devez impérativement accompagner votre enfant jusqu'à l'accueil du Centre de Loisirs.**
- **Nous vous rappelons que l'inscription et la réservation en Mairie est obligatoire. Tout enfant non-inscrit et non réservé préalablement ne sera pas accepté au Centre de Loisirs.**
- Pour une meilleure gestion de l'encadrement de vos enfants et la commande de leurs repas du midi, nous vous remercions de bien vouloir contacter les services de la mairie le lundi avant 10h pour le mercredi suivant ou adresser un mail à l'adresse suivante : mairie.st-germain-laval77@laposte.net

Toute l'équipe d'animation vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.



➤ Septembre en images

Le thème du mois de septembre était axé sur « **Les règles de vie** ».



Sortie en forêt de Fontainebleau et visite de la « **Grotte des brigands** ».





➤ En Octobre

Le Centre de Loisirs a été animé sur le thème de « l'automne » et de « la semaine du goût ».

De nombreuses préparations culinaires ont été réalisées par les enfants avec l'aide des animateurs, ainsi que des quizz sur les saveurs du monde, des lotos gourmands, et enfin des dégustations savoureuses.

Petits et grands ont pu également profiter du changement de saison pour découvrir ou redécouvrir, les plaisirs de l'automne, les feuilles multicolores et les balades en forêt.

Le mois d'octobre s'est achevé avec une sortie à la **Ferme Pédagogique Fermenbul (Saint-Fargeau-Ponthierry)** et un grand défilé des plus épouvantables costumes et déguisements lors de la journée Halloween, pendant les vacances.

Le mois de novembre a fait son apparition, sous le thème du recyclage, et de la responsabilité que nous avons tous pour préserver notre planète bleue.

N'hésitez pas à participer, en nous donnant :

- vos morceaux/chutes de tissu,
- vos pots de yaourts en verre ou en plastique propres,
- vos boîtes à fromage,
- vos boîtes à oeufs.

Toute l'équipe d'animation.



➤ Vacances de Noël

Les inscriptions pour les vacances de Noël devront être faites en mairie avant le 5 décembre 2012.

Enfin, pendant les vacances de fin d'année, **le lundi 24 décembre et le lundi 31 décembre 2012**, le Centre de Loisirs fermera ses portes à 17h.

Toute l'équipe d'animation.

🔗 Dossier Spécial :



« Prenons soin de nos aînés »

La prise en charge des plus fragiles est devenue un sujet économique et sociétal majeur... que la commune de Saint-Germain-Laval prend très au sérieux.

En France, plus d'un million de personnes âgées sont dépendantes. On estime même que ce chiffre devrait augmenter de 1 à 2 % par an d'ici à 2040. C'est pourquoi, le CCAS travaille au quotidien pour briser l'isolement des aînés et répondre à la détresse de certaines familles.

➤ Dépendance : de quoi parle-t-on ?

La dépendance peut être définie comme une perte d'autonomie dans l'accomplissement de gestes essentiels de la vie quotidienne, comme se laver ou faire ses courses.

Contrairement à une idée reçue, l'âge n'est pas un critère pertinent pour qualifier cette dépendance. Par exemple, une femme de 85 ans qui se déplace sans aide, mange, se douche et s'habille seule, est moins dépendante qu'un homme de 70 ans isolé.

Cette distinction, c'est celle que fait officiellement l'AGGIR - une grille d'évaluation - pour mesurer le niveau de dépendance par l'analyse des actes de la vie courante et apprécier si, oui ou non, une personne peut prétendre à une Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA). Avoir une bonne orientation, savoir faire sa toilette, faire sa cuisine, son ménage ou conduire, sont des signes d'indépendance. Le contraire... s'appelle la dépendance.

➤ Tous dépendants

Mais être dépendant n'est ni une maladie, ni une tare. C'est une fatalité, finalement, avec l'âge et les accidents de la vie, on finit tous par être dépendants... On peut même aller plus loin et considérer que, dans une société, chacun a besoin des autres, quel que soit son âge.



Pour en savoir plus :

CCAS

Mairie de Saint-Germain-Laval

1 Rue de Verdun

77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 67 52

Saint-Germain-Laval





🔗 Interview de Madame Michèle CHEVAL



Adjointe au Maire chargée de l'Action Sociale et aux Solidarités

afflux risque de se tarir : Saint-Germain-Laval ne peut pas s'éten- dre à l'infini. La population finira par vieillir, or, quand on prend de l'âge, la perte d'autonomie est inévi- table. Tout le monde est concerné par la dépendance : les personnes âgées, mais aussi leurs familles, souvent démunies face à ce pro- blème.

Quels sont les enjeux d'une prise en charge collective de la dépendance ?

Il est de notre devoir de pren- dre soin de nos anciens, de les gar- der le plus longtemps possible chez eux. C'est d'abord une question de solidarité qui dépasse les généra- tions. Mais c'est aussi une nécessi- té économique, car une personne âgée dépendante coûte beaucoup plus cher à la société (en aides fi- nancières, en matériel, en soins...)

qu'une personne valide et auto- nome. Or, pour la plupart des fami- les, il est impossible de financer entièrement la dépendance d'une personne âgée. Pour toutes ces rai- sons, la collectivité doit prendre la relève et assumer le défi de la dé- pendance.

Quels types de prise en charge la commune propose-t-elle ?

Le CCAS est le navire amiral de notre action sociale et développe une offre de services très variée en direction des personnes âgées les plus isolées. Nous avons lancé de- puis de nombreuses années l'orga- nisation d'un repas festif pour les anciens, le portage de repas à domi- cile, les aides alimentaires...

Olivier MARTIN,
Adjoint au Maire chargé
de l'Information, de la Communication
et des Nouvelles Technologies

🔗 Qu'est-ce que le CCAS ?

Le CCAS, acronyme de Centre Communal d'Ac- tion Sociale, est un service localisé en Mairie offrant une aide à l'instruction de dossiers administratifs mais aussi dans votre vie quotidienne. Il organise des activités sociales (repas du 3ème âge...), offre une adresse postale (attestation d'élection de domicile) et apporte parfois son soutien aux familles les plus démunies. Il dispose d'un budget autonome, subventionné par la Commune.

Le bureau du CCAS est composé d'un Président, le Maire, Marie-Claude de SAINT LOUP, d'un Vice-Président, Michèle CHEVAL, de membres élus, et de bénévoles.

Tous offrent de leur temps et de leur générosité pour oeuvrer au sein de notre commune.

C'est ainsi que nos bénévoles entameront cet hi- ver encore la distribution de colis de Noël, remplis de denrées alimentaires, aux personnes de plus de 70 ans. Pour en bénéficier, vous devez être âgé d'au minimum 70 ans et résider dans notre commune (aucune condi- tion de ressources).

Le CCAS et ses bénévoles offrent un moment de convivialité avec un repas ouvert aux plus de 65 ans. Cette année il aura lieu le samedi 19 janvier 2013 à 12h à la Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée.

Si vous avez des doutes sur votre inscription sur nos listes, n'hésitez pas à contacter le service du CCAS, en Mairie, en téléphonant au 01 64 32 10 62.

Madame DUBUC, secrétaire de mairie

🗣 Interview de Madame le Maire



Actuellement la dépendance est un enjeu politique fort, comment y répondez-vous au sein de votre collectivité ?

D'abord, je veux rappeler que la dépendance est la conséquence d'un allongement de la durée de vie. Il ne faut donc pas oublier qu'elle traduit une évolution positive de notre société. Mais bien sûr, pour que ces « années gagnées » soient les plus agréables possibles, il faut qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions.

Veiller à l'indépendance des seniors fait partie de nos priorités, c'est un enjeu crucial pour l'avenir de notre commune. C'est dans cette perspective que s'inscrit la réalisation prochaine de la « **résidence intergénérationnelle** ». C'est également dans cette optique que l'équipe municipale accompagne le CCAS dans le renforcement des aides aux personnes âgées.

Comment s'intègre-t-elle dans votre politique municipale ?

La lutte contre la dépendance s'inscrit dans la politique de solidarité que nous menons depuis 2008. Elle se traduit à la fois par une aide financière et par une forte mobilisation morale. Par exemple, le portage des repas est à la fois un apport matériel concret et un moment d'échange et de partage qui permet de lutter contre l'isolement social.

Une politique de solidarité n'est efficace que si elle repose sur le lien social et renforce la mixité dans tous ses aspects (intergénérationnelle, entre anciens et nouveaux habitants, etc.).

Peut-on dire que l'aide sociale est la priorité de Saint-Germain-Laval ?

Au-delà de l'aide sociale, ce sont les services aux habitants qui sont au cœur de notre action. Notre équipe s'efforce d'être en permanence à l'écoute des Saint-Germainois pour renforcer et améliorer les services publics. Notre rôle est de faire en sorte que les conditions de vie à Saint-Germain-Laval soient les meilleures possibles.

Ces services en direction des publics incluent l'aide sociale, mais aussi la garderie, le centre de loisirs, les cantines scolaires, la bibliothèque - médiathèque municipale ou les réunions de quartier...

De la sorte, notre action et notre stratégie, consistant à faire de Saint-Germain-Laval un agréable village, dynamique et solidaire s'affirment de jour en jour et ouvrent des perspectives futures encourageantes, favorables et porteuses de progrès pour tous les Saint-Germainois.

Olivier MARTIN,
Adjoint au Maire chargé de l'Information,
de la Communication et des Nouvelles Technologies

“Nous avons initié un travail de longue haleine”

«La dépendance, que l'on appelle aussi le 5^{ème} risque, est une préoccupation constante à Saint-Germain-Laval. Avec le CCAS et ses services ciblés pour personnes âgées (aides ménagères, livraisons de repas à domicile...), nous sommes mobilisés sur ce sujet, qui est aussi celui de la solidarité. A l'opposé d'un saupoudrage inefficace, nous avons initié un travail de longue haleine pour permettre à nos aînés de bien vieillir, chez eux, entourés de leur famille.»

Michèle CHEVAL
Adjointe au Maire chargée de l'Action Sociale et aux Solidarités





🕒 Pour des personnes âgées indépendantes...



mais jamais seules !

Des aides spécifiques

L'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) a pour objectif d'améliorer la prise en charge des personnes de plus de 60 ans confrontées à une perte d'autonomie. Elle s'adresse à la fois aux personnes résidant à domicile et en établissement. Elle permet entre autre la prise en charge d'une aide ménagère.

L'aide sociale à l'hébergement pour toute personne âgée qui ne dispose pas de ressources suffisantes pour payer ses frais d'hébergement.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.

C'est le Conseil Général qui supporte le coût financier de ces prestations. Cependant, les CCAS, dans leur mission relevant de l'aide sociale légale, participent à l'instruction de tous ces dossiers. En plus de son rôle d'inspecteur, le CCAS apporte un accompagnement administratif aux aînés et aux personnes en situation de handicap.

Naturellement, le personnel du CCAS est à la disposition du public pour instruire les dossiers de demande d'aide...

Des services ciblés

Les aides ménagères à domicile

La mission est d'aider les personnes dépendantes à faire leurs courses, leur ménage, etc. (pas de prise en charge médicale).

Le portage de repas à domicile

Les aînés qui passent commande auprès d'une association agréée peuvent recevoir chaque jour leur déjeuner. Inutile de se déplacer !

Le transport à la demande

Sur simple demande, le bus Siyonne de Montereau des aînés est au service des personnes âgées de la commune. Il leur permet de faire leurs courses (accompagnés d'une aide ménagère ou non), d'aller à l'hôpital ou de se rendre à une consultation... **Plus d'informations au 01 60 96 19 46.**

Un logement adapté

Maintenir les personnes âgées dans leur domicile ou leur proposer un logement adapté sans les «déraciner», est une préoccupation constante du CCAS. Il se rapproche des bailleurs sociaux pour déplacer un résident vers un appartement en rez-de-chaussée quand il ne peut plus monter les escaliers. Il peut aussi suggérer à une personne seule d'habiter un logement plus petit pour éviter les efforts inutiles...

Téléassistance

Certaines personnes âgées qui ont du mal à se déplacer peuvent porter autour du cou ou du poignet, un boîtier qui permet, en cas de chute ou de malaise, de contacter les proches ou un service d'urgence (SAMU, pompiers...).

A.C.S.G.



DANSE DE SALON

M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

RANDONNEES

M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

GYMNASTIQUE ADULTES

M. VITORINO - 06 78 66 75 99

STRETCHING / RENFORCEMENT MUSCULAIRE

M. VITORINO - 06 78 66 75 99



Associations Indépendantes

ECHECS

M. BOULHEL - 06 63 67 74 07

JUDO

M. PIERDET - 01 64 70 22 37

TIR A L'ARC

M. THEISS - 06 03 89 69 58

CLUB DE L'AGE D'OR

Mme NOIRAUT - 01 60 96 20 03

Au club - 01 64 31 07 36

ARTS « LEZARTISTES »

Mme FOUICH

01 64 32 72 93 / 06 16 27 27 10

LES AMIS DU PATRIMOINE

M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

MUSCULATION « CENT FAMILLES »

M. DOISY - 06 11 03 50 69



GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

« G.C.S.G.L. »

Mme VAN DOORN

01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

YOGA

Mme SCHMITT-RUBIO - 06 33 33 85 94

TENNIS

M. PAGES - 06 15 36 57 37



LES AMIS DE L'ECOLE

Mme DERVILLEZ - 01 64 32 20 61

COMITE DES FETES

M. DUDILLIEU - 01 64 23 69 81

PECHE A LA MOUCHE

M. CASSAIGNE - 01 64 70 29 32





E.S.L.

V.T.T Loisirs

M. JACQUIN - 01 64 32 47 07

KARATÉ DO

Mme MALOUBIER

01 64 31 33 40 / 06 13 47 77 21

FOOTBALL

Mme LE BEUX - 06 16 99 22 76

COUTURE

Mme DODET - 01 64 32 29 38

BRODERIE « Au point compté »

Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50

DENTELLE AUX FUSEAUX



Yoga

Les cours hebdomadaires ont lieu les :

Lundi 15 h 30 - 16 h 45

Vendredi 18 h 00 - 19 h 15

Salle polyvalente de Courbeton

Préau de l'école de Courbeton



Prochainement :

Les cours auront lieu à la nouvelle salle polyvalente du Ru de l'Etang dès le début de l'année 2013.

Gymnastique Club de Saint-Germain-Laval

Depuis le 08 septembre 2012, l'association « Gymnastique Club de Saint-Germain-Laval » (club de gymnastique artistique féminine) a débuté les inscriptions et les entraînements.

Jours et horaires des entraînements (en fonction des groupes) :

- le lundi de 17h15 à 19h45
- le mercredi de 12h45 à 18h10
- le jeudi de 17h15 à 20h15
- le samedi de 8h45 à 18h

Lieu : salle polyvalente de Courbeton.

Pour plus d'informations, contactez Mme VAN DOORN

au 01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13



Saint Germain-Laval



LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

PROPOSE A SES ADHÉRENTS UN WEEK-END

Welcome in LONDON



Prix : Adhérents 320 euros

Renseignements & Réservations

MME DENISE NOIRAULT
4 ALLÉE DES LILAS BLANCS - 77130 ST-GERMAIN-LAVAL
☎ 01.60.96.20.03

MME MICHÈLE CHEVAL
5 IMPASSE DES EPERVIERS - 77130 ST. GERMAIN LAVAL
☎ 01.64.32.42.26





Saint-Germain-Laval

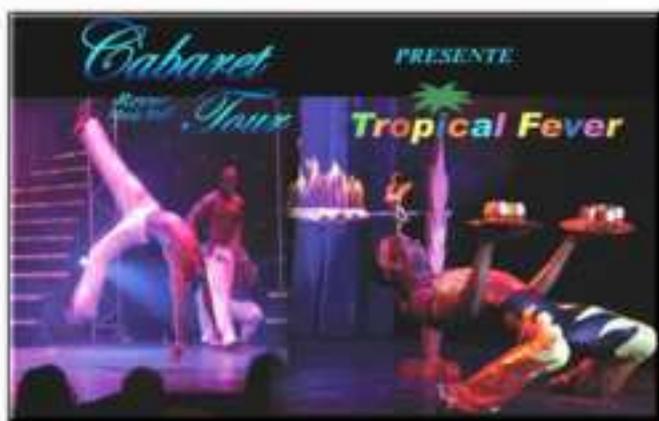


LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

VOUS PRÉSENTE LA



Revue Music Hall Cabaret Tour



Danseuses - Chanteuses - Capoeiristes
Jonglage feu - Limbo enflammé

Menu

Buffet d'accueil

- Salade de lapereau et sa marmelade de tomates
- Croustade d'escargots à la bourguignonne
- Pamplemousse et sa vodka
- Cuisse de canard aux navets compotés
- Jardinière printanière
- Mini plateau de fromages et ses quelques feuilles
- Charlotte vanille fruits rouge et son coulis
- Café gourmand
- Vin blanc et Vin rouge
- Eau plate et pétillante

**DIMANCHE 16 DÉCEMBRE 2012
À MIDI**

**SALLE DES FÊTES
DE L'ORÉE DE LA BASSÉE**

Cabaret Tour, Dimanche 16 décembre 2012 à midi, Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

Réservations avant le 1^{er} décembre 2012

Prix : Adhérents 56 €uros - Non Adhérents 68 €uros

Renseignements & Réservations

MME DENISE NOIRAULT
4 ALLÉE DES LILAS BLANCS - 77130 ST-GERMAIN-LAVAL
☎ 01.60.96.20.03

MME MICHÈLE CHEVAL
5 IMPASSE DES EPERVIERS - 77130 ST. GERMAIN LAVAL
☎ 01.64.32.42.26

Saint-Germain-Laval



LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

PROPOSE LE

CIRCUIT LA TURQUIE SANS FATIGUE



12 jours en pension complète
(hors boissons)

**DU 22 SEPTEMBRE
AU 03 OCTOBRE 2013**

Places limitées
à 42 personnes
priorité aux adhérents

Prix : Adhérents : 875 €
Non Adhérents : 905€

Renseignements & Réservations

M. André ZINETTI
8, rue des écoles
77130 Saint-Germain-Laval
☎ 01.64.32.44.88

Mme Michèle CHEVAL
5, impasse des Eperviers
77130 Saint-Germain-Laval
☎ 01.64.32.42.26

Ce circuit nous fait découvrir les richesses de la Turquie à un rythme très oriental...

Quand on aime prendre le temps et savourer la vie, on le choisit sans hésiter.

- 1^{er} jour : FRANCE•ISTANBUL
- 2^{ème} jour : ISTANBUL
- 3^{ème} jour : ISTANBUL•ANKARA (450km)
- 4^{ème} jour : ANKARA•CAPPADOCE (280km)
- 5^{ème} jour : CAPPADOCE
- 6^{ème} jour : CAPPADOCE•KONYA•DENIZLI (640km)
- 7^{ème} jour : DENIZLI•PAMUKKALE•APHRODISIAS•SELÇUK (250km)
- 8^{ème} jour : SELÇUK•EPHESE•SELÇUK (20km)
- 9^{ème} jour : SELÇUK•PERGAME•BANDIRMA ou AYVALYK (430km)
- 10^{ème} jour : BANDIRMA ou AYVALIK•BURSA•ISTANBUL (200km)
- 11^{ème} jour : ISTANBUL
- 12^{ème} jour : ISTANBUL•FRANCE



Programme et kilométrage types. L'ordre des visites pourra être modifié.



🕒 Cours de ZUMBA

L'A.C.S.G. danse de salon en partenariat avec

Sol y Dance

vous propose à partir du **mercredi 14 novembre 2012**, de 20h00 à 21h00, à la Salle de l'Orée de la Bassée (Rue de Provins - 77130 Saint-Germain-Laval), un **cours de ZUMBA** avec « Ludo Black »

Inscriptions sur place dès le 14.11.2012 - Prix : 150 € pour l'année / adhésion : 20 €
Certificat médical obligatoire



🕒 Club de l'Age d'Or « Choucroute » et après-midi dansante

Le dimanche 21 octobre 2012, le Club de l'Âge d'Or organisait à la Salle des fêtes de l'Orée de la Bassée, une choucroute concoctée par le traiteur Dieu (sic) de l'Escale gourmande à Guignes. Autant vous dire que nos quatre-vingt-dix convives apprécièrent cette spécialité digne des choucroutes alsaciennes les références en la matière.

L'animation dansante était assurée par le grand accordéoniste Tony CALVES. Auteur et compositeur couronné par plusieurs prix, cet artiste est une référence dans le monde de la danse, un habitué du petit écran, mais il reste avant tout un artiste de scène à la personnalité généreuse. Il a fait l'unanimité auprès des convives du club de l'Age d'Or. L'après-midi se déroula dans une ambiance chaleureuse et sympathique, et ce au rythme de valse, tangos, pasos, madisons et disco des années quatre-vingts.

Les adhérents pouvaient aussi voir sur les panneaux les affiches du prochain voyage 2013 qui se déroulera en Turquie. Un circuit d'une douzaine de jours en autocar est proposé le 22 septembre 2013. C'est un circuit complet et équilibré qui permettra de visiter le pays en prenant le temps d'apprécier les sites remarquables et richesses naturelles de ce beau pays. Nous remercions Denise la présidente et l'ensemble du bureau pour l'organisation de cette festivité qui fut une réussite.

Jean-Claude Martinez
Vice Président du Club de l'Age d'Or



LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION SUD 77 ORGANISE LE

15^e SALON DU RECRUTEMENT & DE L'EMPLOI DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE



22/23 NOVEMBRE 2012

JEUDI 22 DE 9H00 À 20H00 - VENDREDI 23 DE 9H00 À 18H00

FONTAINEBLEAU

Gymnase Martinel en face du campus INSEAD
route de l'Ermitage

LES TEMPS FORTS DU 15^e SALON

JEUDI 22

- 11h00 : Présentation des Services RH de la MEF SUD 77 à destination des entreprises
- 15h00 : Quels métiers demain ?
- 18h00 : Les dispositifs de formation pour les Salariés (Fongecif, VAE...)

VENDREDI 23

- 11h00 : Plateformes de Recrutement en cours dans le Sud 77
- 15h00 : Création d'Entreprise



Ne pas jeter sur la voie publique - MEF77 - 06 48 27 27 07 01





➤ Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des prés Saint-Martin
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél. : 01 60 57 00 52

Horaires d'Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Vendredi : de 13h30 à 18h00
Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Dimanche : de 9h00 à 12h00

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

➤ Collecte des déchets ménagers

➤ La collecte des emballages ménagers :

Vendredi (semaine impaire)

➤ La collecte des déchets ménagers :

Lundi - Jeudi



➤ Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

➤ Des questions ? Contactez le **N° Vert 0 800 45 63 15** du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

➤ Collecte des encombrants

Jeudi 13 décembre 2012

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous la liste des déchets acceptés lors de la collecte des encombrants en porte à porte :

- Mobilier ; meubles, sièges, canapés ; lits, matelas, sommiers ; résidus de bricolage familial (planches, papiers peints, petit outillage).

Ces déchets seront collectés à deux conditions :

- Leur poids ne peut excéder 50 kg ;
- Leur taille ne peut pas excéder 2 mètres de long.

Il est à noter qu'un certain nombre de déchets encombrants sont désormais exclus de la collecte en porte à porte, et sont à déposer en déchetterie :

- **Les électroménagers, et plus généralement, l'ensemble des appareils électroniques.** Ils sont à déposer en déchetterie ou à faire reprendre par le magasin, pour l'achat d'un produit similaire.

- Les déchets ménagers spéciaux à déposer en déchetterie :

- Huiles végétales et minérales ; piles, batteries ; produits toxiques (pots de peintures, solvants...) ; pneus ; fûts de tout type fermés et non vidés ; liquides dangereux (bidons même vides).

- Les déblais, gravats, plâtre, terre, carrelage, baignoire, lavabo, WC, etc.

- Le polystyrène, le verre, les déchets verts, les tuyaux, les liquides, le grillage, etc.

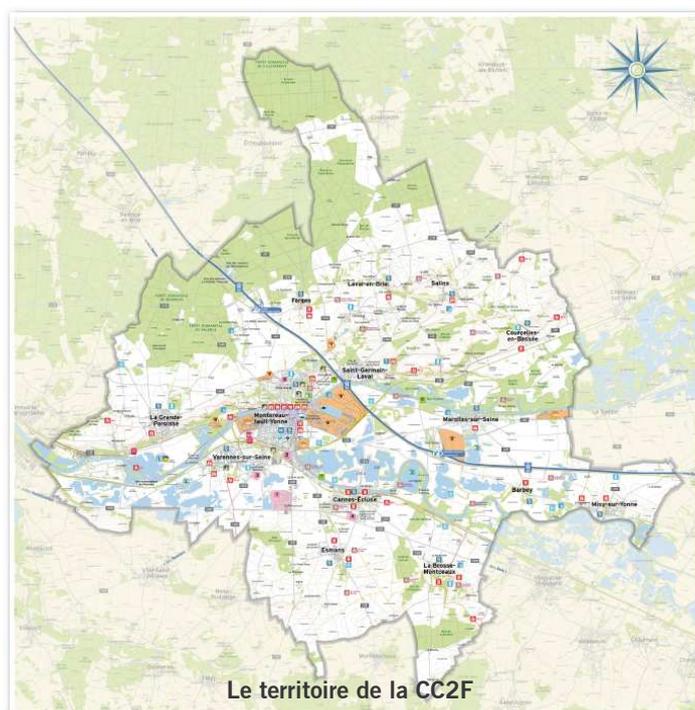
Les encombrants ramassés en porte à porte sont ensuite envoyés en centre d'enfouissement technique. Les déchets refusés ci-dessus (notamment les déchets électroniques et les déchets ménagers spéciaux) y sont interdits de dépôt, d'où leur exclusion de la collecte. Afin d'assurer un tri et un recyclage optimal, nous invitons donc les personnes disposants de ce type de déchets à se rendre en déchetterie.

Ces consignes sont également disponibles dans le guide du Tri édité par le SIRMOTOM.

🎉 Joyeux anniversaire !

La Communauté de Communes des deux fleuves fêtera le 1^{er} janvier 2013 ses dix premières années d'existence. Aux portes de l'adolescence, elle ne regarde pas encore derrière elle et garde les yeux fixés sur l'avenir, afin de maîtriser son destin. Et pourtant, que de chemin parcouru en si peu de temps ! Que de projets conduits à leur terme ! Que d'investissements de proximité réalisés pour le bien-être de ses habitants et l'amélioration de leur quotidien. Dans ses différents domaines, et n'en déplaise à tous les esprits malveillants et chagrins qui alimentent de leurs sarcasmes imbeciles un blog débile et partisan, la Communauté des deux Fleuves présentent un bilan flatteur :

- Quatre zones d'activités nouvelles créées au Petit-Fossard, à Merlange, à Cannes-Ecluse et à la Sucrierie,
- Des entreprises de dimension internationale implantées sur son territoire, Bert, Capelle, Faure et Machet, N.C.H, Point P Lafarge, pour ne citer que les plus connues,
- De grandes enseignes commerciales installées sur ces zones, Leclerc, Grand Frais, Décathlon, Brico-Dépôt, apportant enfin aux administrés une offre marchande complète et diversifiée,
- Une voirie remise à niveau sur toute l'étendue du territoire, tant en terme de confort que de sécurité,
- Des stations d'épurations obsolètes reconstruites, des réseaux d'assainissements complétés dans toutes les communes membres, des réseaux de collecte créés à Misy-sur-Yonne, Barbey, Laval-en-Brie et Courcelles-en-Bassée,
- Un réseau de pistes cyclables amorcé,
- La restructuration de Surville accompagnée dans ses divers domaines de compétence, la voirie, l'eau et l'assainissement,
- Des loisirs et une offre culturelle améliorées, avec la création d'un multiplexe et bientôt d'un bowling.



Au total, c'est plus de 100 millions d'euros que la communauté de communes aura investi pendant cette période, pour renforcer l'offre de service, créer des emplois, rendre le cadre de vie des habitants toujours plus agréable.

Est-ce à dire que notre collectivité doit se reposer sur ses lauriers ? La réponse est bien évidemment négative ! La Communauté de Communes des deux fleuves est tellement consciente de l'ampleur de la tâche, qu'elle vient de mettre sur pied un projet de territoire, qui va guider son action pour les dix prochaines années. Fondée sur les deux atouts de son territoire, la multi modalité de ses réseaux de communication, fluvial, routier et ferré, la présence de ses deux fleuves et de nombreux plans d'eau, propices au développement d'un tourisme aquatique, cet ambitieux projet devrait voir, entre autre, le développement des activités du port autonome de Paris sur la zone du confluent, l'installation d'un port de plaisance, la création d'une nouvelle zone d'activités au Fossard et la mise en place de la fibre optique sur tout le territoire.

Saint-Germain-Laval, comme les autres communes de la collectivité, a bénéficié des investissements réalisés ou de ses retombées. Qu'on en juge !

4.712.500 € investis sur la commune pour l'amélioration de ses installations :

- 2.418.000 € en assainissement,

Vie intercommunale

saint-germain-laval.fr



- 1.173.000 € en voirie,
- 730.000 € pour la création de la zone d'activités de Merlange,
- 391.500 € sur les réseaux d'eau.

Tous les quartiers du village ont été concernés, la palme revenant à cet égard à la cité de Courbeton, suivie par le hameau de Tréchy, en raison de l'importance des travaux d'assainissement qui ont été réalisés dans ces deux quartiers.

Le tableau dresse un inventaire complet, poste par poste des travaux menés à bien.

Rendez-vous est pris dans dix ans pour l'accession à la majorité de la Communauté de Communes des deux fleuves.

Jean TYCHENSKY,
3ème Vice-président de la CC2F,
Conseiller Municipal



	Année	Travaux	Coût
Voirie	2003	Rue de Seine	30 000 €
	2004	Rue de Merlange 1 ^{ère} tranche	35 000 €
	2004	Courbeton 1 ^{ère} tranche	128 000 €
	2005	Rue de Merlange 2 ^{ème} tranche	45 000 €
	2005	Courbeton 2 ^{ème} tranche	135 000 €
	2006	Rue de Merlange 3 ^{ème} tranche	22 000 €
	2006	Parking stade	54 000 €
	2006	Rue des 3 noyers	27 000 €
	2007	Parking salle des F	67 000 €
	2007	Rue Merlange Pr	74 000 €
	2009	Trottoirs Courbat	25 000 €
	2009	Carréfour école Petit-Buisson	30 000 €
	2010	Trottoirs Thibaudas	39 000 €
	2010	Trottoirs Courbat	32 500 €
	2010	Parking Climatère	6 000 €
	2011	Rue du Grand-Buisson	53 000 €
	2012	Trottoirs Courbat	156 000 €
	2012	Rue de Merlange	72 500 €
	2012	Trottoir Tréchy	55 000 €
	2012	Rue de Seine	25 000 €
2012	Rue Ancienne église	62 000 €	
Assainissement	2003	Courbeton	1 033 000 €
	2005	Tréchy	808 000 €
	2007	Thibaudas	298 000 €
	2010	Bois Bailly	7 000 €
	2012	Nanon	272 000 €
Eau	2003	Courbeton	335 000 €
	2008	Merlange	56 500 €
Zone d'activités	2005	Merlange	730 000 €
TOTAL...			4 712 500 €

Retrouvez l'actualité de la CC2F sur le site internet « www.cc-deuxfleuves.fr »



The screenshot shows the website interface with the following elements:

- Navigation Menu:** Votre CC2F, Un territoire durable, Economie & emploi, Voirie, Eau & assainissement, Tourisme & loisirs.
- Header:** 14 communes pour UN Territoire plus fort !
- Main Image:** A scenic view of a valley with a river.
- Accueil & Actualités:** toutes nos actualités, voir l'agenda.
- News Section:**
 - Carte du territoire : Edition 2012**
 - La Communauté de Communes des Deux Fleuves vient de réactualiser sa carte du territoire.**
 - Une carte détaillée comprenant les sites économiques administratifs et touristiques des 14 communes du territoire.
 - Disponible à Montreau-Fault-Yonne, à votre Point Information Tourisme, 10 rue Jean Jaurès et à votre Communauté de Communes, 29 av. du Général de Gaulle ou sur simple demande au 01 60 73 44 00.
 - [lire la suite](#)
- Footer:** CC2F - 29, avenue du Général de Gaulle - 77130 Montreau-Fault-Yonne - Tél : 01 60 73 44 00 Fax : 01 60 57 24 51

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

FAITES VERIFIER ET ENTREtenir
avant chaque hiver
vos installations
de chauffage, eau chaude,
ventilation...



RESPECTEZ
le mode d'emploi
des appareils à combustion
(chauffages d'appoint,
groupes électrogènes,
appareils à gaz...)



AÉREZ
au moins
10 minutes
par jour



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.



Plus d'information sur www.prevention-maison.fr





🔍 Intoxications au monoxyde de carbone : prudence

L'Ile-de-France est la région la plus touchée par les intoxications au monoxyde de carbone. Au total, selon les signalements transmis à l'Institut de Veille Sanitaire, 630 personnes ont été intoxiquées en 2011, parmi lesquelles 473 ont été transportées vers un service d'urgence et 5 sont décédées. Les appareils à l'origine de ces intoxications ont été majoritairement les chaudières, les chauffe-bains et les barbecues/braseros.

On dénombre déjà 37 personnes intoxiquées sur la région francilienne entre le 1er septembre et le 15 octobre 2012.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant : il est donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure.

Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France rappelle les gestes essentiels :

- Faire vérifier et entretenir chaque année par un professionnel qualifié les installations de chauffage et les conduits de fumées ;
- Veiller à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et n'obstruer jamais les grilles de ventilation ;
- Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant ;
- Ne pas utiliser à l'intérieur des logements des appareils à combustion non adaptés tels que les barbecues et les braseros.

Les maux de têtes, nausées, vertiges, troubles visuels sont les premiers symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone. En cas d'intoxication ou de suspicion :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter si possible les appareils à combustion ;
- Évacuer / quitter les locaux et vider les lieux de leurs occupants ;
- Appeler les secours (112), les pompiers (18) ou le SAMU (15) ;
- Ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

🔍 Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.



VAUX LE VICOMTE

Le Palais du
CHOCOLAT

Les 10 & 11 Novembre 2012

Démonstrations
Dégustations
Conférences
Vente sur place...

Tél. : 01 64 14 41 90
www.vaux-le-vicomte.com

Rendez-vous - Agenda

saint-germain-laval.fr



➤ **Le Club de l'Âge d'Or** vous attend à l'ancienne école du Petit Buisson :

- Le lundi et jeudi : entre 9h30 et 11h30 pour l'**Initiation à l'informatique**
- Le mercredi : de 14h00 à 18h00 pour les **jeux de société**
- Le dernier mercredi du mois de 14h30 à 16h : **Atelier de compositions florales**
- Le jeudi après-midi : **Randonnée**

Informations - Réservations

Mme Denise NOIRAUT
(tél. : 01 60 96 20 03)

Mme Marguerite MARTIN
(tél. : 01 60 96 63 38)



➤ **Mercredi 7 novembre 2012 : Campagne de dératisation de la commune**

➤ **Samedi 10 novembre 2012 : A.C.S.G. Randonnées**

Randonnée nocturne à **Souppes-sur-Loing**
Informations : Patrice CHARRÉ - 01 64 32 42 65

➤ **Dimanche 11 novembre 2012 : Cérémonie commémorative à 9h30 au cimetière** suivie d'un vin d'honneur dans la Salle du Conseil

➤ **Jeudi 13 décembre 2012 : Collecte des encombrants**

➤ **Dimanche 16 décembre 2012 :**

- **Déjeuner Cabaret**
Le Club de l'âge d'Or vous présente la **Revue Music Hall Cabaret Tour** lors d'un déjeuner cabaret, Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée à 12h00
- **A.C.S.G. Randonnées**
Rendez-vous à 13h15 au Stade de Pontville,
Départ à 13h30 en direction de **Mormant**
Informations : Patrice CHARRÉ - 01 64 32 42 65



➤ **Mercredi 19 décembre 2012 : Conseil Municipal Public à 20h30**
Salle du Conseil





GAZEL

Alimentation Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

Vous accueillez 7j / 7
de 8 h à 13 h
et de 14 h 30 à 20 h

& réalise vos travaux de couture

A partir de 20 € d'achat,
livraisons à domicile
après 20h*



*sur le secteur de
Saint-Germain-Laval
en appelant au :
06 83 14 31 08
01 64 70 23 72
01 60 74 42 06



La Cave à Bière

+ de 300 bières...

Allemandes, Anglaises, Belges, Françaises, Portugaises...



Bières à emporter

Terrines

Paniers et coffrets-cadeaux

Tireuses à bière (vente et location)

Fûts

Un événement à célébrer ?

Particulier ou entreprise,
pensez à louer notre
tireuse à bière

Pour votre plus grand confort,
nous mettons à votre disposition
notre machine à bière
d'une capacité de 6 litres
pour seulement 15 €
avec un large choix de fûts.

20 bis rue Jean Jaures - 77130 Montereau Fault Yonne - Tél. 01 60 96 51 68

www.lacavebiere.fr

Saint-Germain-Laval



Coordonnées de la Mairie :

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

Email : contact@saint-germain-laval.fr - Site internet : www.saint-germain-laval.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Judi : fermé au public toute la journée

Samedi : de 9 h à 11 h

Permanence du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux :

Samedi : de 9 h à 11 h

Tous droits réservés

Photos Mairie - © 2012

Photo de une : Olivier MARTIN

Directrice de la publication :

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :

Olivier MARTIN, Adjoint au Maire chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :

Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843